



**Séance du Conseil général du 30 mai 2022**  
**à 19h30 au Polymatou à Bevaix**

**Ordre du jour :**

1. Appel nominal.
2. Procès-verbal de la séance du 21 février 2022.
3. Correspondance.
4. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à l'augmentation de la dotation en personnel des structures d'accueil.
5. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à l'augmentation de la dotation en personnel à la STEP de Saint-Aubin-Sauges.
6. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit de CHF 60'000.- pour la réalisation de l'avant-projet de réhabilitation de la STEP.
7. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit de CHF 125'000.- pour l'achat et la pose de décors lumineux de Noël.
8. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit de CHF 400'000.- pour la réfection de plusieurs murs de soutènement bordant les tronçons de routes remis par le canton.
9. Informations du Conseil communal.
10. Résolutions, interpellations et questions écrites.

❖ ***La séance est publique.***

Le Conseil communal

Saint-Aubin-Sauges, le 11 mai 2022

**Empêchements**

Selon l'art. 32 du règlement général de commune, tout membre du législatif empêché d'assister à une séance doit s'en excuser à l'avance par écrit auprès du président.

Il communiquera par la même occasion au président le nom de son remplaçant ou de sa remplaçante pour cette séance (suppléant·e élu·e).



**Procès-verbal de la séance ordinaire du 21 février 2022  
à 19h30, à la salle de spectacles de Saint-Aubin-Sauges**

**Ordre du jour :**

1. Appel nominal.
2. Procès-verbal de la séance du 15 novembre 2021.
3. Procès-verbal de la séance du 13 décembre 2021.
4. Correspondance.
5. Demande de crédit d'engagement de CHF 2'400'000.- et de crédit supplémentaire de CHF 405'000.- pour la mise en conformité selon le standard LHand des arrêts de bus prioritaires.
6. Demande de crédit de CHF 7'300'000.- relative à la construction d'une salle de sport polyvalente et au réaménagement des locaux des travaux publics à Gorgier.
7. Demande de crédit de CHF 35'000.- pour la mise en conformité des places de jeux communales.
8. Demande de crédit de CHF 7'000.- pour l'acquisition de jeux pour la place de jeux de Vaumarcus.
9. Demande de crédit de CHF 170'000.- pour procéder à l'aménagement de trois places de fitness en plein air sur les rives de La Grande Béroche.
10. Demande de crédit de CHF 180'000.- pour la réfection de la place de parc au port de Bevaix.
11. Demandes de crédit relatives aux dragages aux ports de Vaumarcus et Bevaix :
  - a) Port de Vaumarcus CHF 85'000.-
  - b) Port de Bevaix CHF 16'000.-
12. Arrêté relatif à la validation du comité de l'assemblée villageoise de St-Aubin-Sauges.
13. Rapport du Conseil communal relatif à la construction d'une salle de gymnastique double à Bevaix, respectivement au choix de variante de parking :
  - a) Salle avec ou sans parking souterrain ?
  - b) Choix de la variante de parking.
14. Rapport d'information du Conseil communal relatif au projet de territoire de La Grande Béroche dans le cadre de la révision du plan d'aménagement communal.
15. Motion du groupe des Verts pour des mesures concrètes et locales pour les transports publics à La Grande Béroche.
16. Informations du Conseil communal.
17. Résolutions, interpellations et questions écrites.

A 19h30, **M. J. Bergamin**, président, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à chacun-e. Il demande que, lors des votes, les mains levées restent jusqu'à la fin du décompte pour faciliter la tâche aux questeurs. Ensuite, il demande si une modification de l'ordre du jour est souhaitée, ce qui n'est pas le cas.

### **1. Appel nominal**

**Mme D. Vantaggio** procède à l'appel, lequel confirme la présence des membres du Conseil général en tenant compte des personnes excusées et des suppléant-e-s mentionné-e-s ci-dessous.

Excusé-e-s :

M. Yann Steiner, excusé, remplacé par M. Marc-Alain Langel  
M. Olivier Brunner, excusé, non remplacé  
M. Alexandre Béguin, excusé, remplacé par M. Laurent Francey  
M. Alain Kneuss, excusé, remplacé par Mme Laurence Donzé  
M. Jacques Reift, excusé, remplacé par M. Domenico Camarda  
Mme Marion Cuche, excusée, remplacée par Mme Nicole Humbert-Droz Laurent  
Mme Aïcha Hessler-Wyser, excusée, non remplacée  
Mme Hanâa von Allmen, excusée, non remplacée.

Présents : 38 membres, la majorité est à 19 voix.

Le président du Conseil communal, **M. H. Assumani**, excuse **M. F. Del Rio**, malade.

### **2. Procès-verbal de la séance du 15 novembre 2021**

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteure.

### **3. Procès-verbal de la séance du 13 décembre 2021**

**Mme M. Tenot Nicati** s'étonne de ne pas voir le courrier du groupe Nature en annexe du procès-verbal et souhaiterait qu'il soit ajouté.

Le président du Conseil général informe l'assemblée qu'il pourra être ajouté aux documents de cette séance dans le procès-verbal.

Moyennant cette remarque, ce procès-verbal est accepté à l'unanimité.

### **4. Correspondance**

**Mme A. Hessler-Wyser** passe à la lecture d'un courrier reçu par M. Nicolas Stucki concernant sa démission en qualité de conseiller général suppléant.

**Mme A. Hessler-Wyser** donne lecture de la réponse du bureau du Conseil général au courrier de M. N. Kirchhof reçu en date du 22 novembre 2021. Ce courrier est annexé au présent procès-verbal.

## **5. Demande de crédit d'engagement de CHF 2'400'000.- et de crédit supplémentaire de CHF 405'000.- pour la mise en conformité selon le standard LHand des arrêts de bus prioritaires**

**M. M. Rognon :** « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, en décembre 2002, le Parlement fédéral acceptait la loi sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées, la LHand. Entrée en vigueur le premier janvier 2003, cette loi est la réponse du Conseil fédéral à l'initiative populaire « Droits égaux pour les personnes handicapées ». Le projet a fait l'objet d'une mise en œuvre au niveau fédéral, puis au niveau cantonal et fut présenté aux communes le 10 juin 2020 pour qu'elles puissent faire leur part. En ce qui nous concerne, il s'agit là de mettre en conformité nos quais d'arrêts de bus afin qu'ils répondent à la norme LHand. Selon la séance d'information précitée, il y a lieu de répondre à des standards afin de permettre un accès en toute autonomie aux personnes à mobilité réduite. Les standards ont une bordure d'une hauteur de 22 centimètres et d'une longueur allant de 8 à 18 mètres en fonction du type de bus et de la situation sur le terrain. Sachant qu'un arrêt d'une longueur de 8 mètres constitue déjà une dérogation à cesdits standards. Le Service technique et le Conseil communal ont inventorié les différents points d'arrêts et les ont travaillés, avec l'appui de la commission technique afin d'obtenir une priorisation, qui avait déjà été pré faite par le Canton. Cette liste prioritaire a fait l'objet de devis et de plans qui ont été soumis à nouveau à la commission technique pour une appréciation sous l'angle de la proportionnalité. A la suite de cette laborieuse séance, certains arrêts ont été retirés et d'autres ont fait l'objet d'une demande de présentation de variante ultérieure. Tous ces points figurent sur le plan de situation transmis avec le rapport. Ce qui est présenté là est le fruit de ce travail et nous vous prions de bien vouloir accepter la demande de crédit présentée ce soir. »

**Mme Z. Nater :** « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le groupe Socialiste s'est penché sur le dossier concernant la mise en conformité des arrêts de bus selon la loi LHand et il remercie tout d'abord le Conseil communal pour son travail effectué pour ce dossier. Si dans la globalité le projet tel que proposé dans le rapport semble tout à fait complet et explicite, il soulève néanmoins une interrogation au sujet de l'arrêt de bus au giratoire des 3 communes en provenance de Boudry, direction Saint-Aubin-Sauges. Le premier arrêt est placé avant le carrefour en arrivant de Boudry. Il se trouve sur la commune de Boudry et est équipé d'un abribus. Ce dernier dessert la ligne 613, entre Boudry, Cortailod et Areuse lorsque la ligne ne dessert pas le quartier de Perreux. Le bus s'y arrête 4 fois par jour entre 21h00 et 22h30. Le second arrêt, celui qui figure dans le rapport, est quant à lui sur la commune de La Grande Béroche et est attribué à la ligne 612 qui mène de Boudry à Saint-Aubin-Sauges ainsi que trois bus scolaires qui partent de Cortailod. Cet arrêt n'est nécessaire que pour ces trois bus qui passent devant. Tous les autres bus en provenance de Boudry pourraient s'arrêter au premier arrêt et les usager·ère·s bénéficieraient de l'abri. Le groupe Socialiste s'étonne que cet arrêt soit mis aux normes aux frais de la commune de La Grande Béroche alors qu'il ne dessert que les zones industrielles de Boudry et Cortailod ainsi que la zone sportive de Boudry. Il serait d'ailleurs judicieux que le premier arrêt soit utilisé afin que les usager·ère·s, souvent des jeunes se rendant au terrain des Buchilles, ne doivent pas traverser la route menant à Perreux. Finalement si le groupe Socialiste s'est positionné en faveur de cette demande de crédit, il demande néanmoins au Conseil communal de clarifier cette question, avec l'entreprise CarPostal ainsi que la commune de Boudry, avant d'engager la dépense correspondante à la mise aux normes de cet arrêt. Merci. »

**M. J. Lopes De Jesus :** « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, nous sommes d'accord par rapport à cette demande de crédit mais j'ai une remarque à faire au centre du village de Bevaix. J'aimerais demander au Conseil communal s'il est possible d'étudier une possibilité de nouvel arrêt au centre du village de Bevaix. Cet arrêt est situé devant le centre médical et en face de la future salle de gym. Nous demandons au Conseil communal d'examiner cette possibilité en collaboration avec le bureau d'ingénieurs. »

**Mme C. Muster :** « Mesdames, Messieurs, lors de sa séance, la COTECH a discuté et analysé la vingtaine d'arrêts de bus prioritaires sur l'ensemble de la commune. Pour faire court, cinq arrêts ont été retirés de la demande de crédit pour différentes raisons, notamment l'intégration au pôle de la gare ou encore par l'emplacement problématique dans le village de



Sauges. Trois arrêts ont également été pas mal discutés mais maintenus dans cette demande avec une demande de variante proposée. C'est pourquoi, la COTECH, au vu de tout ce qui a été discuté, a émis un avis favorable. »

**Mme M. Tenot Nicati** : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs les conseillères et conseillers généraux, Messieurs les conseillers communaux, le groupe des Verts a examiné avec beaucoup d'attention le rapport concernant la mise en conformité de notre commune des arrêts de bus selon le standard LHand. En effet, pouvoir prendre les transports publics doit être possible pour tout le monde, y compris les personnes handicapées et les personnes à mobilité réduite. Les infrastructures doivent être améliorées en conséquence, mais selon un plan bien structuré, surtout dans une grande commune comme la nôtre. Il est peut-être juste regrettable que cela soit si cher et que l'on ait attendu le dernier moment surtout pour effectuer ces transformations, mais maintenant il faut aller de l'avant, donc allons-y ! Nous remercions donc le Conseil communal pour ce rapport bien étayé et qui nous montre que ce crédit a un sens pour le futur « durable » de notre commune au sens de favoriser pour toutes et tous, y compris les personnes en handicap, les transports publics et nous accepterons à l'unanimité cette demande de crédit. Merci pour votre attention. »

**M. J. Fehlbaum** : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, le groupe PLR a décidé finalement à l'unanimité de soutenir cette demande de crédit afin de permettre à La Grande Béroche de se mettre en conformité avec cette loi. Par contre, au vu du délai relativement court pour cette mise en conformité des principaux arrêts de bus de la commune, nous nous inquiétons des perturbations du trafic qui pourraient être générées par le cumul des chantiers. Nous recommandons donc vivement au Conseil communal de veiller à étaler autant que possible ces nombreux chantiers sur les deux années imparties, de même qu'à informer soigneusement la population dès que la planification fine aura pu être établie. Merci de votre attention. »

**M. M. Rognon** : « Pour répondre au groupe Socialiste pour le giratoire des 3 communes, effectivement en commission c'est un arrêt qui avait un peu fait jaser, j'ai bien pris note de vos consultations. Pour répondre à M. Lopes de Jesus pour l'arrêt de bus du centre de Bevaix, il a effectivement été écarté de la demande de crédit pour l'instant, notamment en raison des modifications du carrefour à la rue du Temple donc nous avons préféré attendre pour cet arrêt. Pareillement pour la remarque du groupe PLR, nous ferons attention lors de la réalisation. Merci. »

**Mme D. Vantaggio** donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 2'400'000.- et de crédit supplémentaire de CHF 405'000.- pour la mise en conformité selon le standard LHand des arrêts de bus prioritaires est accepté à l'unanimité.**

**6. Demande de crédit de CHF 7'300'000.- relative à la construction d'une salle de sport polyvalente et au réaménagement des locaux des travaux publics à Gorgier**

**M. T. Egger** : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, on a envie de dire : enfin, on vient à l'étape de réalisation, avec ce crédit ce soir de CHF 7'300'000.-. Quelques mots peut-être pour développer l'histoire de ce projet : c'est en 2016 que le premier crédit de CHF 150'000.- est voté sur Gorgier suivi, quatre ans plus tard, par la délivrance du permis de construire, sanction définitive. Puis finalement, votre autorité, en date du 15 mars 2021, a accepté un crédit de CHF 350'000.- pour arriver au projet d'exécution ainsi que le retour de 80% des appels d'offre. Et, ce soir, nous avons le privilège d'arriver à l'étape de réalisation, avec le crédit final qui s'élève effectivement à CHF 7'300'000.-. »

Le chef du dicastère, **M. T. Egger**, passe en revue les différents montages photos ainsi que les plans des différents étages de cette salle de sport avec l'appui du PowerPoint qui se trouve en annexe du présent procès-verbal.

**M. T. Egger** précise que le Service technique a actuellement pratiquement déjà tout déplacé du site. De plus, il rappelle au législatif que la demande de crédit de CHF 7'300'000.- est constituée de CHF 5'700'000.- pour la salle et CHF 1'600'000.- pour le réaménagement des travaux publics et les places de parc prévues sur le réservoir actuel et futur. A la base, le crédit formulé tournait plutôt autour des CHF 5 millions car il ne comprenait pas le réaménagement des locaux des travaux publics à Gorgier et que, finalement, si on ne compte qu'uniquement le coût de la salle en elle-même, le coût de CHF 5'700'000.- n'est pas si loin du coût initialement prévu. Tout ce qui concerne le réaménagement des places actuelles de parc, de l'écopoint et du transformateur du Groupe E et de la rue de la Foulaz, n'est pas compris dans le crédit qui est présenté ce soir ; ce crédit en appellera d'autres. Au niveau du nettoyage de la future salle, un audit a été demandé pour connaître le nombre d'EPT et il est estimé qu'il faudrait un 0.6 EPT pour nettoyer uniquement cette salle. Actuellement, les employés des travaux publics nettoient eux-mêmes les locaux. Si le crédit est accepté ce soir, à la fin du délai référendaire, le démontage commencera et cela pour avoir une exploitation du bâtiment fin 2023, avec, si possible, une inauguration en 2023 également. Grosso modo, les écoles pourraient, si tout se passe comme prévu, rentrer au sein de ce bâtiment le 1<sup>er</sup> mars 2024. Vous trouverez de plus amples informations dans le PowerPoint qui se trouve en annexe du présent procès-verbal.

**Mme C. Muster** : « *Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, après présentation du projet au sein de la COTECH, la discussion a été bien nourrie par les commissaires. En effet, plusieurs points ont été évoqués, notamment la différence entre le projet présenté et celui lié au permis de construire, par exemple. Il a également été relevé l'importance de détails constructifs, comme un guichet de service, une ouverture du hall d'entrée, un aménagement de façade par la présence de bardages permettant d'atténuer l'effet de l'ensoleillement puisque le vitrage va jusqu'au sol. Un aménagement différent et plus intéressant a été également proposé pour les locaux des travaux publics, puis comme l'a annoncé M. Egger, l'intendance de ce genre de local nécessitera une augmentation de 0.6 EPT. C'est finalement un avis favorable à l'unanimité que la COTECH énonce ce soir.* »

**M. B. Schumacher** : « *Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, nous y sommes, le premier coup de pioche n'est pas très loin... Enfin ! Pour ceux qui sont sur le dossier depuis bientôt 6 ans, mais surtout enfin pour les jeunes écolier·ère·s de Gorgier. Faire du sport, des leçons de gym, justes normales, à notre époque ne sera pas un luxe. Alors quel est le juste prix à payer pour cette salle ? Aujourd'hui, nous devons accepter ce crédit unanimement, pour montrer que le sport est indispensable, qu'il s'agira d'un élément essentiel pour notre jeunesse. Notre commune doit se donner les moyens pour ce projet, comme pour le futur projet de la salle de Bevaix. Notre Conseil communal nous présente un projet complètement retravaillé qui n'est plus tout à fait celui qui a été validé par la sanction définitive du 19 mars 2020. La transformation du hangar des travaux publics est totale. Ce n'est plus le projet qui figurait dans le cahier des charges de l'appel d'offre en marché public. En regardant un petit peu plus près, à l'article 4.14 « Modification du cahier des charges par l'adjudicateur », il y est dit que les modifications ne doivent pas dépasser le 20% de l'importance du marché. Cela ne peut porter que sur des questions de détails et je vous passe la lecture du reste de l'article. Notre exécutif ne respecte pas les règles qu'il a lui-même fixées pour cette construction. Dommage que l'on n'y ait pas pensé avant. Le projet initial prévoyait de poser la salle sur le hangar de travaux publics et ne serait quasi pas transformé, budget CHF 5 millions – 5.5 millions. Résultat des courses, aujourd'hui, tout le hangar est transformé, tout le radier en béton est démoli, les locaux sont réorganisés, transformés, reconstruits à neuf. Budget de plus de CHF 1,6 million, sur une décision du Conseil communal. Mais pourquoi pas ? Toutefois, le législatif aurait dû être consulté et au minimum pouvoir donner son avis sur ce nouveau projet. Nous aurions pu vous poser quelques questions, par exemple : est-ce une bonne idée de conserver les travaux publics au milieu d'un nouveau quartier en zone 30, avec des écolier·ère·s qui se rendent à la gym ? Dès lors qu'on casse tout le rez-de-chaussée, pourquoi ne pas reconstruire un local en périphérie et poser la salle au rez sans se compliquer la vie ? Ceci aurait un impact au milieu de ce quartier en pleine transformation. Mesdames et Messieurs, il n'est plus temps de se poser ces questions, le train est passé et nous devons construire cette salle comme présentée ce soir. Cette adaptation conséquente du projet est bonne. Il n'y a pas de nouvelles emprises au sol et nous aurons des infrastructures performantes pour de nombreuses années. Mais il faut faire juste et examiner chaque détail. Le Conseil communal qui a accepté de nombreuses*

*modifications du projet initial consultera une deuxième fois la commission des utilisateur·trice·s à fin mars. Certains choix faits par de nombreux architectes, découverts sur les plans annexés, nécessiteront au minimum des justifications. Je vous donne trois exemples qui nous ont interpellé·e·s : un seul vestiaire pour les enseignant·e·s. Certes les enseignant·e·s des classes primaires ne passent pas systématiquement sous la douche après chaque leçon ; le projet initial prévoyait deux petits vestiaires pour les enseignant·e·s, situation qui peut être parfois compliquée si un·e enseignant·e est accompagné·e d'un·e stagiaire. Pourquoi se priver aujourd'hui de ce qui semblait bien ? L'accès depuis la cuisine à la salle, aujourd'hui il se fait par une porte de garage et il est prévu une porte avec un guichet passe-plats pour faciliter le service. Comme dans la salle de Bevaix et similaire à cette salle où nous sommes ce soir, où il a fallu attendre près de 20 ans pour obtenir cette modification, des trois portes qui sont là, qui ne figureraient pas dans le projet initial lors de la construction. Je crois qu'il y a suffisamment d'utilisateur·trice·s dans cette salle qui peuvent confirmer que cela est indispensable. Même si la salle de Gorgier n'aura pas une fréquentation régulière autre que la gymnastique, ne passons pas à côté de ce qui est indispensable pour une soirée festive. Je reviens aussi sur le vitrage de la face Sud qui va jusqu'au sol. Selon les prescriptions de l'Office fédéral des sports et selon les recommandations de Macolin, il ne doit pas y avoir de vitrage sur les petits côtés d'une salle simple. Le projet initial dérogeait partiellement à cette règle pour permettre une vue sur les Alpes, mais tout en respectant la protection du sol avec un contrecœur sous la fenêtre. Ceci évitant de devoir maintenir les stores fermés jusqu'au sol au moindre rayon de soleil et surtout permettant un nettoyage simple du vitrage, comme d'ailleurs le vitrage dans cette salle inaccessible sans moyen spécifique telle une nacelle. La vue sur le parking n'est pas indispensable depuis la salle et la réduction des émissions lumineuses le soir sera appréciée par tout le quartier. Il n'y a pas lieu de report de ce magnifique projet, mais surtout de faire juste sans rien oublier, en privilégiant le sens pratique pour l'utilisation et l'entretien de cette salle. Demandez par exemple aux utilisateur·trice·s de cette salle, où nous sommes ce soir, s'il est facile de nettoyer le miroir derrière le lavabo des toilettes, ça vaut la peine d'y jeter un petit coup d'œil, mais il y a pas mal d'années que l'on se fâche avec ça. Notre groupe se réjouit de l'écoute qui sera donnée aux bonnes idées retenues dans le projet initial et, finalement, que les décisions débouchent sur un compromis qui donnera satisfaction à tou·te·s les utilisateur·trice·s de la future salle de Gorgier. Je vous remercie pour votre attention et bien entendu, notre groupe sera unanime pour ce crédit. »*

**M. A. Peco :** *« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le groupe des Verts a lu avec attention le rapport du Conseil communal et remercie ce dernier du travail accompli. Ce projet, datant de plusieurs années, voit enfin le bout du tunnel, avec une grande satisfaction de la part de la population. Les frais engendrés ne sont pas négligeables mais sont intelligemment investis, notamment avec l'aménagement d'un lieu stratégique pour le service public communal en charge de tous postes de la commune. Toutes les commissions consultées ont donné un préavis favorable, avec quelques remarques de la part de certain·e·s commissaires au sujet de l'aspect pratique du site, notamment pour ce qui en est pour l'usage de la salle lors d'une manifestation. Espérons que le Conseil communal tiendra compte de ces remarques pertinentes. Le groupe des Verts, impatient de voir émerger le site, soutiendra le projet de construction d'une salle de sport polyvalente et le réaménagement de locaux pour le Service des travaux publics. Je vous remercie pour votre attention. »*

**Mme N. Vauthier :** *« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le groupe Socialiste acceptera à l'unanimité le crédit demandé et salue le fait d'avoir lié en une seule demande de crédit la réalisation de la nouvelle salle de sport et la restauration des locaux des travaux publics car il s'agit bien de développer et d'exploiter au mieux un bâtiment existant pour offrir à la fois aux écolier·ère·s et autres utilisateur·trice·s des infrastructures sportives et de loisirs modernes et aux employés des travaux publics un espace de travail fonctionnel. Nous remercions toutes les personnes qui ont œuvré durant plusieurs années pour aboutir enfin à la réalisation de ce gros projet. Nous apprécions également que les remarques des commissaires, des commissions technique et sports – loisirs – culture réunies, aient été entendues pour la grande majorité, en espérant toutefois qu'il sera techniquement possible, avec une façade Sud vitrée, d'éviter que la salle de sport ne devienne une étuve en période de fortes chaleurs. Le groupe Socialiste assure d'ores et déjà le Conseil communal de son soutien aux futurs crédits qui nous seront inévitablement encore soumis lorsqu'il s'agira de créer les aménagements extérieurs de ce nouveau lieu de vie, de penser le marquage et la*

*mobilité des flux piétonniers et routiers aux abords du bâtiment et de prévoir au budget de quoi rétribuer du personnel d'entretien. Nous souhaitons vivement que cette nouvelle réalisation et l'activité sociale qui en découlera formeront un tout harmonieux avec le futur quartier d'habitation voisin à Roncinier. Je vous remercie de votre attention. »*

**Mme M. Petitpierre :** *« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le Groupement acceptera cette demande de crédit à sa grande majorité et remercie le Conseil communal pour son rapport. En effet, le groupe a changé d'orientation pour des raisons importantes et nécessaires. De plus, il se réjouit de voir ce projet aboutir. »*

**M. T. Egger :** *« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, quelques clarifications s'imposent notamment par rapport à l'intervention de M. Schumacher. Dans la mesure où, finalement, le cahier des charges qui a été rédigé et qui a permis finalement à votre autorité de vous prononcer sur un crédit de CHF 350'000.-, au sein de ce même cahier, il était prévu que nous réfléchissions aux locaux des travaux publics. D'ailleurs, le bureau d'architectes qui n'est pas neuchâtelois et que vous connaissez maintenant tous, le bureau éo architectes SA est resté au sein de ce crédit. Donc finalement, ça n'a pas provoqué de surcoût. Alors certes, l'objet final a un surcoût mais finalement sur le crédit des charges qui a été fait à la base et ce qu'on a demandé au bureau d'architectes, ils sont dans les CHF 350'000.-. Nous admettons, au niveau du Conseil communal, que nous devons respecter scrupuleusement le cahier des charges que nous avons formulé dans l'ouverture du marché. Ensuite, effectivement, nous aurions pu réfléchir à ne pas intégrer les travaux publics au sein de ce local, mais ça veut dire quoi ? Cela veut dire que ce qu'a fait Gorgier en 2016, on annule le tout et on recommence, donc quoi qu'il en soit, c'était une option que l'on ne voulait même pas entendre. Pas de nouvelles procédures de mises à l'enquête car ils ont mis quatre ans pour arriver à cela. Alors soit on peut tout réinventer mais en l'occurrence la commune de La Grande Béroche n'a fait que reprendre un dossier ficelé par la commune de Gorgier. On y a intégré les travaux publics à destination de l'ensemble de La Grande Béroche. Donc oui, on peut toujours penser à avoir des autres locaux ailleurs, en l'occurrence effectivement, ce serait plus judicieux, mais là on ne peut pas repartir pour quatre ans minimum de procédure, j'espère que vous l'entendez quand même. Après, effectivement, Gorgier avait dépensé CHF 150'000.- pour arriver à un permis de construire. Ensuite, le Conseil communal de La Grande Béroche a repris le projet et a dépensé CHF 350'000.-. Il faut aussi mettre en perspective ce qui a été dépensé avant et ce que maintenant on a dépensé, avec l'autorisation de votre autorité. Ensuite, effectivement la commission des utilisateur·trice·s sera consultée une deuxième fois. L'e-mail est parti cet après-midi. On va entendre l'ensemble des utilisateur·trice·s, écouter ce qu'il en est, le passe-plats sera mis en place, on peut d'ores et déjà le dire, avec une problématique qui est qu'ici on est dans une salle de spectacles, alors que là-bas on est dans une salle de sport. Dans une salle de sport, les murs ne doivent pas avoir une différence de 8 mm, sous-entendu que lorsque l'on va arriver devant le passe-plats, on ne pourra pas l'ouvrir, il s'ouvrira dans le sens inverse. Ce n'est pas nous qui l'avons décidé, c'est la norme qui est comme ça. Il y a aussi des considérations à prendre en compte, on ne peut pas tout avoir et effectivement on écouterait la commission des utilisateur·trice·s. Ensuite, pour la problématique de surchauffe, etc., ça doit être réfléchi, on va faire du mieux qu'on peut et on peut d'ores et déjà vous assurer que sur la base des ingénieurs avec qui on travaille et du bureau d'architectes, on espère avoir pensé à tout, mais ma foi, au final on va finir cette salle et il y aura de toute façon quelqu'un pour dire que quelque chose ne fonctionne pas. Merci. »*

**Mme D. Vantaggio** donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté concernant une demande de crédit de CHF 7'300'000.- relative à la construction d'une salle de sport polyvalente et au réaménagement des locaux des travaux publics à Gorgier est accepté à l'unanimité.**

## **7. Demande de crédit de CHF 35'000.- pour la mise en conformité des places de jeux communales**

**M. H. Assumani** : « *Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, cette demande de crédit a été renvoyée en commission lors de la séance du 13 décembre 2021. Il fallait que le Conseil communal étudie la question des places de jeux. Il fallait aussi voir la possibilité de remplacer les espaces de chute par des copeaux pour garder les plaques anti-chutes en synthétique. Finalement, il fallait aussi voir si le Conseil communal avait la possibilité de s'acheter une machine pour fabriquer les copeaux calibrés aux normes BPA de places de jeux étant donné que nous en avons pas mal dans la commune. Ce dossier a été traité en commission lors de la séance du 10 janvier 2022, toutes ces questions ont trouvé réponses et, à la fin, la commission a accepté le projet qui était déjà proposé le 13 décembre 2021, en acceptant de mettre les plaques synthétiques au lieu des copeaux. Par rapport à la machine, je me suis renseigné auprès du Service forestier pour la possibilité d'acheter une machine comme celle-ci mais le prix d'une telle machine est d'environ CHF 900'000.-. La commission a donc décidé de partir avec le projet initialement proposé. Le Conseil communal propose donc d'accepter le projet tel qu'il est proposé.* »

**Mme S. Berger** : « *Pour la commission sports – loisirs – culture, Monsieur le conseiller communal a déjà donné l'avis de la commission. Donc effectivement, après avoir élucidé et posé quelques questions, nous avons préavisé favorablement cette demande de crédit. Je profite également de dire que le groupe PLR va accepter à l'unanimité cette demande de crédit.* »

**M. P. Ginggen** : « *Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, c'est à l'unanimité que le Groupement acceptera cette demande de crédit de CHF 35'000.-. En effet, il est très important que les places de jeux soient mises aux normes et bénéficient d'un suivi régulier. Le Groupement remercie la Paroisse temporelle, comme le rapport le mentionne, qui offre quelques jeux pour la place du Moulin.* »

**M. Th. Rothen** : « *Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le groupe Socialiste soutiendra cette demande de crédit. A titre personnel, je souhaite que nous trouvions des solutions pour que ce genre de psychodrame que nous avons vécu au moment de voter le budget des investissements ne se reproduise plus et que les commissions soient régulièrement consultées avant l'élaboration du budget.* »

**Mme D. Vantaggio** : « *Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance de groupe du 17 février dernier, les Verts ont pris connaissance du rapport relatif à la mise en conformité des places de jeux et nous tenons à remercier le Conseil communal pour ce rapport détaillé. Même si nous ne voyons aucune objection à cette mise en conformité, nous regrettons que l'option des copeaux de bois ne soit pas mise en valeur. Nous nous interrogeons sur le coût de remplacement des revêtements synthétiques et souhaitons, comme cela a été discuté en commission, d'éventuellement prévoir une étude complémentaire et également inclure l'éventuel achat de cette machine pour les copeaux afin que ceux-ci soient mis aux bonnes dimensions. Elle pourrait également être utile à la vente à des particuliers ou à d'autres communes. Merci.* »

**Mme D. Vantaggio** donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à une demande de crédit de CHF 35'000.- pour la mise en conformité des places de jeux communales est accepté à l'unanimité.**

## **8. Demande de crédit de CHF 7'000.- pour l'acquisition de jeux pour la place de jeux de Vaumarcus**

**M. H. Assumani** : « *Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, ce point fait aussi partie des objets qui ont été renvoyés en commission le 13 décembre 2021. Pour la petite histoire, c'est une demande du Comité d'école et de l'assemblée villageoise de Vaumarcus, puisque le parascolaire avait demandé de rajouter quelques jeux pour les enfants de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> HarmoS. Le Conseil communal a établi un budget de CHF 7'000.- avec deux jeux supplémentaires. Cet objet a aussi été vu en commission et a été préavisé favorablement.* »

**Mme S. Berger** : « *La commission a préavisé favorablement la demande de crédit pour l'acquisition de jeux pour la place de jeux de Vaumarcus et le PLR accepte cette demande de crédit également à l'unanimité.* »

**M. Th. Rothen** : « *Si c'est proportionnel à la dépense, j'aurais tendance à dire : PS OK.* »

**M. P. Ginggen** : « *Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, le Groupement acceptera aussi à l'unanimité cette demande de crédit et se réjouit de voir l'installation de cette place.* »

**Mme D. Vantaggio** : « *Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, les Verts accepteront à l'unanimité cette demande de crédit sans remarques particulières.* »

**Mme D. Vantaggio** donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à une demande de crédit de CHF 7'000.- pour l'acquisition de jeux pour la place de jeux de Vaumarcus est accepté à l'unanimité.**

## **9. Demande de crédit de CHF 170'000.- pour procéder à l'aménagement de trois places de fitness en plein air sur les rives de La Grande Béroche**

**M. F. Nussbaum** : « *Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le Groupement a pris connaissance du rapport concernant l'aménagement de trois places de fitness en plein air. La demande de crédit est soutenue à l'unanimité. Toutefois, les emplacements proposés sont vivement contestés. De ce fait, le Groupement propose une non entrée en matière et un retour en commission afin de redéfinir des emplacements importuns. Merci pour votre attention.* »

**Mme S. Tazzer** : « *Le groupe PLR ne combat pas l'entrée en matière. Il estime que le débat doit avoir lieu même si de prime abord il ne soutiendra pas le crédit.* »

**M. Th. Rothen** demande une brève interruption de séance.

Le président accorde une interruption de séance de 5 minutes.

À la reprise de la séance, le chef du dicastère sports - loisirs – culture, **M. H. Assumani**, informe que le Conseil communal décide de retirer ce point de l'ordre du jour.

Aucune opposition n'est faite suite à ce choix.

## **10. Demande de crédit de CHF 180'000.- pour la réfection de la place de parc au port de Bevaix**

**M. Th. Pittet :** « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, la demande de crédit qui vous est soumise ce soir est l'étape 1, sur 2 prévues, en ce qui concerne l'aménagement de la place de parc des voitures au port de Bevaix. En effet, dans un souci d'efficacité et de limitation des désagréments pour les utilisateur-trice-s de cette place, cette phase 1 des travaux ne concerne que le revêtement de cette grande place de parc. La deuxième partie concernera un couvert photovoltaïque, comme vous pouvez le deviner sur le budget des investissements 2022 et comme mentionné dans le rapport, en lien avec cette demande de crédit, est prévu pour l'année prochaine, 2023. Durant cette année, en plus de réaliser le revêtement, si vous le décidez ce soir, nous allons vous assurer de la possibilité de la réalisation du couvert, d'un point de vue de permis de construire et d'un point de vue organisationnel, compte tenu que cette place est actuellement utilisée pour stocker des voiliers, donc avec des mâts très haut. Voilà, je ne voulais rien ajouter de plus sur ce rapport, vous avez reçu tous les documents. Je vous prie évidemment d'accepter cette demande de crédit de CHF 180'000.- pour la réfection de la place de parc du port de Bevaix. Merci pour votre attention. »

**Mme C. Muster :** « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je ne vais pas prolonger le discours du conseiller communal. En effet, il a été discuté en commission du parcage estival des véhicules mais également de faire hiverner les bateaux sur cette place. Et, en effet, la deuxième partie, qui est encore en réflexion par rapport à la pose d'horodateurs et de panneaux photovoltaïques sur un éventuel couvert, a été remise à l'ordre du jour lors d'une prochaine séance de la COTECH. La COTECH est favorable à l'unanimité. Merci. »

**Mme R. Javet :** « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, le groupe Socialiste a pris connaissance avec plaisir du rapport relatif à la demande de crédit pour la réfection de la place de parcage au port de Bevaix et remercie le Conseil communal pour ce rapport. Le groupe Socialiste estime important de veiller à l'entretien et à la réfection régulière de cet espace, tant pour son utilisation estivale pour les véhicules des usager-ère-s du port, qu'en vue de l'hivernage des bateaux. Il salue la réflexion menée concernant l'ombrage de cet espace, effectivement nécessaire et l'option prise à terme d'installer des panneaux solaires sur une structure couvrant une partie des places de parc. Cependant, c'est aussi avec quelques regrets que le groupe Socialiste apprécie ce rapport. Non pas sur le fond, mais sur le séquençage du projet. En premier lieu, il comprend bien les impératifs de calendrier demandant une intervention rapide pour le revêtement lui-même et le report de la concrétisation du couvert photovoltaïque. Mais la question est : pourquoi ne pas avoir fait un unique rapport demandant un crédit concernant les deux volets en même temps, même si leurs réalisations respectives sont ensuite séparées de quelques mois dans le temps ? Car le projet n'est pas nouveau, en début d'année 2021, les commissaires de la COTECH avaient déjà vu passer le dossier et avaient demandé que soit envisagée l'installation d'un couvert photovoltaïque. Finalement, une année après, et même s'il est effectivement annoncé, on envisage le couvert solaire comme devant faire l'objet d'une proposition ultérieure, accompagnée de solutions concernant l'hivernage des bateaux. Après une année, il est dommage que ce volet n'ait pas davantage avancé concrètement. On aurait en effet pu espérer qu'il soit directement développé pour la présente échéance, même si la réalisation sur le terrain est ajournée de quelques mois pour des raisons de temps de travaux que l'on comprend tout à fait. A ce titre, le groupe Socialiste regrette quelque peu le séquençage de ce projet qui aurait pu être accepté comme un tout cohérent en une fois. Le groupe Socialiste a un second regret. La question du stationnement est une question épineuse et récurrente dans notre commune. Par ailleurs, et concernant plus spécifiquement les ports, le Conseil général a récemment accepté le renouvellement des horodateurs des ports de Saint-Aubin-Sauges et de Vaumarcus. On peut ainsi s'étonner que la réflexion n'ait pas été menée à ce stade concernant la tarification du parcage également au port de Bevaix. La réfection de cette zone de parcage était en effet une occasion idéale pour essayer de rendre la politique de stationnement dans les ports de la commune plus cohérente entre ses villages. L'ajournement de cette réflexion, effectivement annoncée dans le rapport, est aussi un peu regrettable. En résumé, le groupe Socialiste acceptera dans sa majorité ce crédit. Cependant, ses membres demandent expressément que la réalisation du couvert photovoltaïque fasse l'objet, dans les

meilleurs délais, d'une proposition au Conseil général en vue de sa future réalisation. Par ailleurs, le groupe Socialiste appelle de ses vœux une réflexion rapide du Conseil communal sur la cohérence à avoir entre les différents ports de la commune en ce qui concerne la tarification du parage des véhicules privés. Merci de votre attention. »

**M. L. Affolter** : « J'aimerais juste donner un petit problème d'information. A titre personnel, après discussion avec le CNB et le garde-port, il semblerait que la largeur des places de stationnement des petits bateaux n'est plus adaptée aux embarcations actuelles qui se sont légèrement élargies au fil du temps. Sachant qu'en plus, les catamarans doivent être arrimés au sol afin de ne pas s'envoler. Proposition : sans augmenter le nombre de places totales, je propose une solution qui pourrait être trouvée en créant un nouvel espace à proximité du chalet du CNB en particulier pour les embarcations mises après. Merci. »

**M. J. Fehlbaum** : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, le groupe PLR remercie le Conseil communal pour la clarté du rapport présenté sur cet objet et approuvera à l'unanimité cette demande de crédit. Le mode de financement de ce crédit devra tenir compte de la situation particulière de son emplacement et par conséquent il devra être équitablement réparti entre les différents usager·ère·s, client·e·s de la Trinquette, touristes, visiteurs et propriétaires de bateau. Cela sous-entend qu'une tarification différenciée entre ces différentes populations d'utilisateurs devrait être définie par la suite. Merci de votre attention. »

**Mme M. Tenot Nicati** : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs les conseillères et conseillers généraux, Messieurs les conseillers communaux, merci tout d'abord au Conseil communal pour son rapport. Le groupe des Verts est bien conscient que cette place de parc doit être restaurée, prière à l'arbre qu'on va devoir abattre. Néanmoins, vu le projet de mettre des ombrières solaires de parking, cela nous semble malgré tout acceptable. Effectivement, le groupe Socialiste aimerait bien que cette ombrière soit mise en premier lieu. Par contre, nous demandons au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre des pavés enherbés sur les places de parc, plutôt que du bitume et de nous en donner en particulier le coût. Ces pavés permettraient de combattre, par la même occasion, les problèmes d'étanchéification du sol et de surchauffe l'été. En espérant recevoir une réponse à cette demande, nous allons accepter cette demande de crédit. En vous remerciant pour votre attention. »

**M. J.-J. Bourquin** : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le Groupement accepte ce crédit de CHF 180'000.- pour la réfection de la place de parc au port de Bevaix. »

**M. Th. Pittet** : « Petite intervention pour reprendre les éléments qui ont été discutés et des éventuelles questions. Effectivement, un horodateur qui sera en réflexion pour cette place de parc, il est mentionné dans le rapport. Evidemment, aujourd'hui, il est impossible de parler de planification, bien que cela puisse susciter des questions avant même qu'il soit là, mais effectivement ce sera un des éléments qui sera pris en compte dans la confection d'une part de l'horodateur, et si horodateur il y a, de la tarification qui sera amenée. La question de la largeur des places de parc, c'est une question qui est connue, qui a été discutée, qui est prévue au sein du marquage des nouvelles places de parc et pas plus tard que mercredi de la semaine dernière, le Conseil communal a discuté de cette possibilité d'installer des places de parc en vis-à-vis du CNB donc c'est une question qui est déjà arrivée au Conseil communal et qui suscite encore quelques interrogations quant à sa mise en œuvre. Cette question-là est déjà en cours de réponse, où en tout cas en cours de réflexion. Du point de vue des délais, on a pris plus de temps que prévu, raison pour laquelle on arrive que maintenant avec cette solution et peut-être juste préciser l'histoire de la place engazonnée, je la comprends bien, on aura l'occasion de mettre plein d'herbe autour de la grande salle de Bevaix et je me réjouis aussi de pouvoir poser cette question aux spécialistes des terrains de façon à voir si on peut faire de l'infiltration, tout en sachant qu'aujourd'hui on n'a pas le système qui infiltre sur cette place-là, puisque c'est déjà une place en enrobé. Donc on ne va pas péjorer la situation en refaisant cet enrobé. La question des délais, je ne pourrai probablement pas revenir vers votre autorité demander si vous êtes d'accord ou préférez plus d'enrobé ou plus les dalles engazonnées, sauf si vous me dites qu'on peut attendre une année pour la réfection de cette place de port. Parce qu'on ne va pas se retrouver suffisamment tôt au sein de ce Conseil général pour pouvoir encore en débattre, si on veut que les travaux aient lieu au début du mois de mai. Donc je me permettrais peut-être juste de mettre une parenthèse, peut-être



que l'on consulte une nouvelle fois le Conseil général pour discuter de ces éventuels pavés ou gazons. Merci pour votre attention. »

**Mme D. Vantaggio** donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à une demande de crédit de CHF 180'000.- pour la réfection de la place de parc au port de Bevaix est accepté par 34 voix pour et 3 abstentions.**

## **11. Demandes de crédit relatives aux dragages des ports de Vaumarcus et Bevaix**

**M. Th. Pittet** : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la demande de crédit qui vous est présentée ce soir est en fait double et nécessite deux arrêtés distincts. En effet, il s'agit d'une première demande de crédit selon ce que vous avez validé en décembre au budget des investissements sur le compte « Entretien du chenal – port de Vaumarcus », c'est-à-dire le dragage du fond lacustre dans ce petit port et d'une seule demande de crédit pour le même genre de travail au port de Bevaix. Ce second dragage, dragage de fond, n'étant pas dans la liste validée en décembre, la demande de crédit se traduit par un arrêté portant le doux nom de « crédit complémentaire et supplémentaire ». Je vous remercie pour votre attention et tout ce qui est des autres informations, vous les trouvez dans le rapport. Je réponds également à vos questions et je vous prie d'accepter ces deux demandes de crédit nous permettant d'aller draguer les fonds des ports de Bevaix et Vaumarcus. »

**Mme C. Muster** : « La COTECH ne s'est pas prolongée sur la question et a émis un préavis favorable à l'unanimité. »

**M. G. Huguelet-Meystre** : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le PLR, lors de sa séance du 14 février dernier, a validé à l'unanimité le dragage des ports de Vaumarcus et Bevaix. Une attention néanmoins particulière doit être apportée aux moules lacustres qui tapissent ces endroits. »

**M. O. Porret** : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le Groupement acceptera cette demande de crédit à l'unanimité. Une demande de crédit ponctuelle est nécessaire à l'utilisation des ports de Bevaix et de Vaumarcus. Merci pour votre attention. »

**Mme D. Vantaggio** : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, les Verts ont pris connaissance du rapport relatif au dragage des ports de Bevaix et Vaumarcus. Nous ne pouvons qu'accepter ces deux arrêtés puisque ceux-ci vont dans le sens de garantir une navigation optimale des usager·ère·s des ports, ces travaux sont indispensables. Merci pour votre attention. »

**M. L. Affolter** : « C'est avec plaisir que le groupe Socialiste a pris connaissance de ces rapports largement soutenus. A titre personnel, profitant d'une discussion entre différents acteurs, notamment d'un plaisancier du port de Vaumarcus, il ressort que cette dépense de CHF 85'000.- semble dispendieuse. Ce montant grèvera lourdement et pour de nombreuses années la réserve du port, CHF 85'000.- alors que la réserve du port actuelle est de CHF 40'000.-. Ce charmant petit port de 21 places accueille principalement des petites embarcations à faible tirant d'eau, même à marée basse, vous permettrez l'expression, une profondeur d'un mètre devrait être suffisante pour de nombreuses années, quitte à réaliser plus régulièrement des dragages moins importants. Après discussion avec l'un des rares propriétaire de voilier, au nombre de 3 sur 21, le problème principal se trouve dans le canal. Il y a une vingtaine d'années, ce conduit a été dragué par l'entreprise Bühler au moyen d'une pelle mécanique installée sur une barge, travaux qui se sont relevés suffisants et bien moins coûteux que le présent projet. Proposition : on pourrait imaginer des limitations de tirants d'eau dans ce port, en particulier pour la place visiteur qui pose un gros problème. Pour les navires, les voiliers qui pourraient avoir une quille fixe, on pourrait imaginer peut-être un échange de places pour les 1 ou 2 personnes concernées. Je vous remercie de votre attention. »

Mme D. Vantaggio donne lecture des deux arrêtés.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 85'000.- pour le dragage du fond lacustre au port de Vaumarcus et de son chenal est accepté par 34 voix pour et 3 abstentions.**
- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à un crédit complémentaire et supplémentaire de CHF 16'000.- pour le dragage de la place située sous la grue au port de Bevaix demande de crédit complémentaire et supplémentaire relative au dragage du port de Bevaix est accepté à l'unanimité.**

## **12. Arrêté relatif à la validation du comité de l'assemblée villageoise de Saint-Aubin-Sauges**

**M. H. Assumani :** « *Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le Conseil communal a reçu le procès-verbal de l'assemblée villageoise de Saint-Aubin-Sauges annonçant sa nouvelle composition et il s'agit donc de valider cette assemblée. »*

**M. J. Fehlbaum :** « *Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le groupe PLR acceptera cette validation à l'unanimité. Merci de votre attention. »*

**M. J.-J. Bourquin :** « *Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le Groupement accepte et valide l'assemblée villageoise. »*

**Mme M. Tenot Nicati :** « *Monsieur le président, le groupe des Verts validera bien sûr cette liste à l'unanimité, en remerciement l'engagement des villageoises et villageois qui la compose. »*

Mme D. Vantaggio donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à la validation du comité de l'assemblée villageoise de Saint-Aubin-Sauges est accepté à l'unanimité.**

## **13. Rapport du Conseil communal relatif à la construction d'une salle de gymnastique double à Bevaix, respectivement au choix de variante du parking**

**M. T. Egger :** « *Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, vous l'aurez compris, ce soir, ce n'est pas un arrêté en tant que tel, ce n'est pas une demande de crédit mais deux questions qui vous sont posées. La première : est-ce que l'on intègre ou pas un parking souterrain à l'utilisation de la future salle, oui, non ? Si votre autorité accepte à la majorité, on passe au deuxième point : le choix de la variante. Peut-être un petit retour en arrière, le 27 septembre dernier, votre autorité a accepté un montant de CHF 1'500'000.- dont CHF 300'000.- pour étudier des variantes de parking. Il est clair que jusqu'à aujourd'hui, les CHF 300'000.- n'ont pas été dépensés en totalité mais cela a été dépensé en parti et c'était votre choix. Au niveau du Conseil communal, on arrive aujourd'hui avec cette demande parce qu'en fait, vous voyez au sein des différentes variantes, qu'on ne peut pas étudier le projet de toutes ces variantes, ça coûterait beaucoup trop cher. Il faut maintenant que l'on se détermine, oui, non ? Si oui, quelle variante ? Autour de la salle actuelle, si vous comptez uniquement l'environnement de la salle actuelle, il y a 46 places de parc et ensuite il y a d'autres endroits dans le village de Bevaix où on peut se parquer. Au moment des travaux à ce niveau-là, il faudra pouvoir mettre à disposition des usager·ère·s un minimum de places de parc. C'est-à-dire, et vous l'avez au sein du rapport, les places qui sont envisagées, c'est la partie qui est située au Nord des voies de chemin de fer, appelée le triangle du Vatican et qui appartient à la commune, c'est un bien-fonds communal, actuellement en zone constructible. Il nous appartient de changer cette affectation et également la zone située en face qui pourrait aussi comporter un certain nombre de places de parc pendant les travaux. Quoi qu'il en soit, il faudra faire cette dépense, on sait*

*combien ça coûte, soit CHF 405'000.- TTC et le nombre de places, 21 sur la partie Nord et 5-6 sur la partie Sud. Ensuite, si on regarde les variantes, on a cette variante qui était présentée aux différentes commissions avant la votation du 27 septembre. C'est l'avant-projet, le Conseil communal est arrivé avec ça auprès des commissions, les commissaires ont demandé à ce que, lors de ces commissions, il y ait des études de parking souterrain. »*

Le chef du dicastère, **M. T. Egger**, passe en revue et donne des explications et des précisions sur les différents plans de cette salle de gymnastique, des alentours, des places de parc et des différentes variantes de parking, avec l'appui des annexes en lien avec le rapport du point 13 de l'ordre du jour.

**M. T. Egger** précise qu'au niveau de l'exécutif, ils sont allés auprès des commissions avec les choix de variantes. De plus, au niveau de l'exécutif, il n'y a pas de solution idéale dans les variantes proposées, selon les explications données dans le rapport. L'ensemble du site risque de coûter à la commune environ CHF 20'000'000.- si on privilégie un parking souterrain. L'exécutif est plutôt d'avis qu'il faut éviter de la perte de surface et penche plutôt pour un parking souterrain, soit la variante 3. C'est la variante qui permettra peut-être d'éviter un certain nombre d'oppositions. **M. T. Egger** reste à disposition pour tout renseignement complémentaire.

**Mme C. Muster** : *« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la COTECH a beaucoup travaillé ces derniers temps et a passé en revue les différentes propositions que Monsieur Egger nous a présenté ce soir, les différentes entrées – sorties, les licences que cela pouvaient engendrer, la taxation des parcs, les utilisateur·trice·s principaux·les et les réflexions que le Conseil communal a eues par exemple sur l'étendue du parking en tenant compte du verger. Un tableau récapitulatif nous a permis de nous rendre compte des différents coûts entre ces différentes variantes et par rapport au point A, la COTECH a été divisée, il y a eu 4 pour et 3 abstentions. »*

**M. Th. Rothen** : *« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la commission financière s'est également penchée sur ce dossier, elle a pris l'option de soutenir de façon majoritaire une solution de parking souterrain, mais n'a pas voulu, car finalement ce n'est pas de sa compétence, départager les différentes variantes possibles mais plutôt un impact en disant oui, nous avons quelque part les moyens de financer ce parking souterrain. »*

**Mme S. Berger** : *« La commission sports – loisirs – culture a siégé avec la COTECH et comme Madame Muster l'a dit, les débats ont été relativement animés. La commission sports – loisirs – culture s'est prononcée favorablement à la création d'un parking souterrain avec 5 voix pour et 2 abstentions et s'est également prononcée sur le choix d'une variante, soit la variante 3 mais sans vraiment préciser si ça serait la 3.1 ou la 3.2. Merci. »*

**M. F. Nussbaum** : *« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le Groupement a pris connaissance du rapport concernant le choix de places de parc en surface ou souterraines. Ce choix est important et principalement irréversible. Nous avons une belle opportunité de parquer les véhicules de manière discrète et bénéficier de lieux de détente en surface. En conclusion, le Groupement propose une solution de parking souterrain. Merci de votre attention. »*

**M. Th. Rothen** : *« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, en 2016, le groupe Socialiste de Bevaix avait combattu avec beaucoup d'énergie une initiative qui disait à construire un parking souterrain sous le verger communal. Notre proposition était motivée par la dévastation du site, le coût de l'ouvrage et la relative nécessité de créer de nouvelles places de parc. À l'époque, nous avons été soutenu·e·s, dans notre opposition à cette initiative, par 80% de la population, ce qui nous permet d'écarter une des variantes, vous l'aurez compris. Ce soir, le groupe Socialiste de La Grande Béroche, dans sa grande majorité, va soutenir le parking souterrain sous la salle double. Le site du verger communal sera modifié par la construction de la salle mais pas du seul fait de la construction d'un parking. Dans sa globalité, le verger communal, chères bevaisannes et chers bevaisans, sera préservé. La nécessité de créer ces places de parc est réelle car elles remplacent les places actuellement situées en surface. Mais comment peut-on évaluer le gain réalisé par la suppression des places de parc en surface ?*

*Donc il faudrait déduire du coût des places le renouvellement prévu. Cette suppression permettra de créer un véritable espace autour de la salle et dans les alentours de l'école primaire. La suppression de ce parking en surface est une richesse pour la mise en valeur du centre de Bevaix. Concernant la variante que nous allons soutenir, nous allons privilégier une des variantes 3, avec la sortie sur la rue de la Gare. Cette solution paraît la plus réaliste, bien qu'elle induise le passage des véhicules sortant devant le collège. Ce désagrément aura au moins l'avantage de rendre nécessaire l'aménagement des rues de la Gare et du Collège en un espace de rencontres. À titre personnel, je crois qu'il y a une trentaine d'années, nous avons eu un projet d'aménagement à Bevaix de plusieurs zones de rencontres, de carrefour, dont cette place située devant l'école. Cet aménagement a été refusé et le Conseil communal avait réagi en plantant cette barrière qui est toujours en place avec des chaînes pour un petit peu diriger les véhicules et faire une petite chicane pour que les voitures ne passent pas trop vite près de l'école. Je crois que 30 ans après, il est temps que l'on fasse quelque chose d'un peu plus joli sur cet axe-là. Dans cette variante 3, le Conseil communal propose 2 sous-variantes. Nous pouvons accepter la variante 3.2 à la condition qu'elle ne dénature pas de façon excessive le verger communal. Nos notaires devront certainement déterminer quel sera l'impact de cette variante-là, qui arriverait à un peu plus de place et un coût moindre. Nous remercions le Conseil communal de son travail et comprenons parfaitement qu'il est temps de prendre une décision afin de permettre au projet de se réaliser le plus vite possible. »*

**Mme Ch. Wermeille :** *« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le groupe des Verts a examiné avec beaucoup d'intérêt le rapport présentant les différentes variantes de parking en lien avec la future salle de gymnastique double à Bevaix. Nous remercions le Conseil communal pour cette présentation claire et transparente des différentes variantes. Après lecture du rapport ainsi que de l'avis du Conseil communal et de l'avis des deux commissions consultées, nous maintenons notre position du 27 septembre 2021 et nous restons en faveur d'un projet sans parking souterrain. Nous tenons à préciser tout de suite que ce n'est pas pour le plaisir de conserver des voitures en surface sur des terrains imperméabilisés, ce qui avait été relevé comme « non-écologique », le 27 septembre 2021. Si nous refusons le parking souterrain, c'est parce que nous sommes d'avis que la situation doit être analysée dans une optique plus durable et sur le temps long. Oui, aujourd'hui, notre commune est très mal desservie par les transports publics. Toutefois, ce n'est pas une raison pour tout miser sur la voiture. Nous devons au contraire chercher à améliorer la desserte en transports publics. De plus, dans le cadre du plan d'aménagement local actuellement en révision et du projet d'agglomération, un élément central concerne l'aménagement du centre du village de Bevaix afin de le rendre plus convivial. Cet objectif majeur ne pourra pas être atteint en donnant la priorité au trafic individuel. Finalement, il est important de relever la part des coûts que représenterait un parking souterrain. Le Conseil communal nous a présenté le 27 septembre 2021 les coûts globaux pour cette double salle qui est un magnifique projet pour les sociétés, les écoles et toute la population. Le Conseil communal a veillé à réduire les coûts où cela était possible et nous l'en félicitons. Dans ce contexte, accepter la construction d'un parking souterrain dont les coûts se monteraient à plus du quart du budget total alors qu'une solution beaucoup plus avantageuse existe est, à notre avis, totalement disproportionné. Pour toutes ces raisons, nous soutenons la variante sans parking souterrain. Merci. »*

**M. G. Huguelet-Meystre :** *« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le projet de salle de gymnastique double à Bevaix est certainement un des projets les plus ambitieux de notre commune. Il s'agit aujourd'hui de trancher sur l'opportunité ou non de réaliser un parking souterrain et d'en choisir la variante d'accès. Disons-le d'entrée, le groupe PLR soutiendra très largement la réalisation d'un parking souterrain et ce pour les raisons suivantes : 1. La mobilité individuelle, une espèce en voie de mutation. Le PLR pense que la mobilité individuelle n'est pas une espèce en voie d'extinction mais bien une espèce en voie de mutation. Si le crépuscule de la pétromobile semble atteint, l'avènement de l'électromobile est de toute évidence à l'ordre du jour. La voiture est morte, vive la voiture ! On peut s'éterniser sur cette maxime, est-elle écoresponsable, porteuse d'avenir ? Personnellement je n'en sais rien. Néanmoins, je suis persuadé que la mobilité individuelle ne vit pas ses derniers jours. Sera-t-elle électrique, à hydrogène, ou à pied, comme dans les Pierrafeu ? Seul l'avenir nous le dira. 2. Couvrez cette voiture que je ne saurais voir. Alors que dans les pôles de développement économique de La Chaux-de-Fonds et de La Tène, il est imposé aux entreprises de réaliser 80% du stationnement en souterrain, comment peut-on admettre qu'une commune soit*

autorisée à réaliser l'entier de son stationnement en surface ? 3. L'imperméabilité des sols et de l'amélioration de la biodiversité. Reléguer le stationnement au sous-sol est non seulement une recommandation du droit fédéral en matière de densification, mais cela participe également à limiter l'imperméabilisation des sols, de faciliter le laminage des eaux météorites et à consacrer aux abords de notre future nouvelle salle des espaces verts dédiés à la biodiversité. And the last but not least : soutenons nos commerces. Si la réalisation de cet ouvrage est sine qua non lié à la grande salle, il permettra de renforcer l'attractivité des commerces bevaisans qui souffrent du manque de stationnement. Quel gâchis de voir des nouvelles réalisations telles que le centre médical réserver son stationnement à sa seule clientèle y compris le soir et le week-end. Nos commerces meurent, ils méritent une attention de tous les instants, sans quoi le spectre de la cité dortoir fera planer son ombre sur la localité. Vous l'aurez compris, le PLR est acquis à la cause, car il l'estime juste. L'enjeu consistera à rendre cet ouvrage le plus multifonctionnel possible. Il pourrait par exemple servir également de Parc+Rail pour la gare, ne laissons pas passer une telle opportunité. Son exploitation sera un enjeu majeur. Enfin, en ce qui concerne la variante, le PLR souhaite la réalisation de la variante 3, soit l'accès par la rue de la Gare alors à sens unique. En revanche, nous souhaitons qu'une réflexion soit menée pour sécuriser au plus haut point la rue du Collège afin de garantir la sécurité de nos élèves. Merci. »

- **Le Conseil général se prononce en faveur d'un parking souterrain par 31 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention.**
- **Le Conseil général plébiscite la variante 3 avec 31 voix.**

#### **14. Rapport d'informations du Conseil communal relatif au projet de territoire de La Grande Béroche dans le cadre de la révision du plan d'aménagement communal**

**M. M. Rognon** donne la contribution du chef du dicastère, M. F. Del Rio, absent ce soir : « Plus de la moitié du Conseil général a été renouvelé depuis un peu plus d'une année. Il en va de même de la ComPAL. Pas facile de monter dans le train de la révision du PAL parti le 19 février 2018 et maintenant lancé à grande vitesse. Un calendrier politique chamboulé avec des élections reportées du 14 juin au 25 octobre 2020, un épais rapport, résultat du travail de la précédente ComPAL, à digérer séance tenante, l'opportunité qu'il faut saisir d'anticiper la question des zones industrielles, tout cela avec des séances et des ateliers tenus par visioconférence en raison des restrictions sanitaires... cela fait beaucoup. L'avant-projet du PAL, dont le résumé figure dans le rapport du Conseil communal de ce soir, respecte le détail et le cadre financier des phases tel que validé par le Conseil général du 19 février 2018. Il correspond en ce qui concerne le contenu à ce qui est attendu par le Canton. Force est de constater, qu'à ce stade, un besoin de digérer l'information pour les raisons qui viennent d'être évoquées se fait sentir. Ainsi, et comme discuté la semaine dernière lors de la séance de la commission de l'aménagement du territoire et des transports, le Conseil communal propose aux groupes politiques de faire une liste des « Points d'attention pour la suite », suite qui n'est autre que l'appel d'offres pour la formalisation du PAL. Le cadre et l'échelle de cette réflexion « Projet de territoire » seront précisés très prochainement afin d'éviter d'entrer trop vite dans les détails qui font partie de la prochaine étape. Ces « Points d'attention pour la suite » feront clairement partie du cahier des charges de la formalisation. Le Conseil communal compte ainsi sur la contribution de chaque groupe pour s'assurer, à l'échelle actuelle de traitement du dossier, que les thématiques principales sont identifiées. »

**M. G. Huguelet-Meystre** : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, il s'agit d'un rapport d'informations, néanmoins il semblait utile au groupe PLR de prendre une certaine position. En effet, la révision du plan d'aménagement local est un travail titanesque, tant les exigences fédérales et cantonales en la matière sont nombreuses et parfois complexes. Ajouter à cette complexité, la rapidité avec laquelle ces travaux sont menés, ainsi qu'un changement de législature, vous obtenez un cocktail à faire pâlir les pères du projet de Manhattan. En effet, la mise en œuvre de la révision de la loi sur l'aménagement du territoire effectuée au pas de charge, conformément aux directives cantonales, il n'en résulte pas moins de certaines difficultés à saisir le train en marche ou à s'accrocher au dernier wagon.

Aujourd'hui, l'étape du projet de territoire est franchie, il s'agit de l'étape directeur de ce projet, de l'étape politique. La prochaine étape, c'est la formalisation du plan d'affectation du règlement, on rentrera alors dans les détails. Le groupe PLR constate la rapidité avec laquelle les travaux de l'exécutif et de la ComPAL se sont déroulés. Il est néanmoins aujourd'hui difficile d'envisager l'ensemble de la matière, comme l'a demandé le chef de dicastère. Il est nécessaire, et j'insiste, pour s'assurer de l'adhésion de toutes et tous à ce projet que nous mettions, nous, législatif, à profit la trêve imposée par l'examen du dossier des services de l'État pour, que dans les comptes, mais également au sein de la commune, nous puissions nous assurer de l'assimilation et de l'adhésion, ou non, à cette matière par chacune et chacun. Il sera trop tard, le soir où il s'agira de valider le PAL, de soulever des points qui relèvent de ce projet de territoire. Merci. »

#### **15. Motion du groupe des Verts pour des mesures concrètes et locales pour les transports publics à La Grande Béroche**

**M. F. Nussbaum :** « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le Groupement a lu avec attention la motion du groupe des Verts concernant les mesures concrètes et locales pour les transports publics à La Grande Béroche. Le Groupement remercie le groupe des Verts pour l'état des lieux complet qu'il a adressé avec des propositions écrites. Située en bout extrême du canton, notre commune a toujours été dépourvue avec les transports publics notamment avec le Littorail qui ne l'a jamais atteint et la frontière avec le canton de Vaud qui n'a pas favorisé les déplacements vers le Sud. Les instances à remuer pour améliorer les communications entre notre commune et les capitales sont nombreuses, pas toujours bien coordonnées et lentes. Le Groupement est bien conscient des difficultés rencontrées par notre exécutif pour les faire bouger rapidement mais aussi de les reprendre pour les améliorations à défendre, voir des solutions originales qui pourraient être trouvées à court, moyen et long terme. Toutefois, le Groupement ne souhaite pas soutenir cette motion qui, en elle-même, va alourdir la charge de notre exécutif qui travaille déjà sur le thème en redynamisant la CRT3 La Grande Béroche. Merci pour votre attention. »

**M. M. Ignoto :** « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le groupe Socialiste a pris connaissance avec intérêt de la motion du groupe des Verts et les remercie chaleureusement pour passer à l'ordre du jour des sujets trop souvent délaissés. Néanmoins, le groupe Socialiste ne partage pas les pistes de solutions proposées par le groupe des Verts. Ne nous leurrions pas, les transports publics ont un coût et les lignes sont assujetties à des conventions cantonales. Toute création de lignes est soumise à un long processus dont l'aboutissement est plus qu'incertain. Nous souhaitons également rappeler devant notre Conseil que les commissions peuvent également être des forces de propositions et des lieux de débats. La commission de l'aménagement du territoire et des transports peut se pencher, sans avoir une motion en épée de Damoclès, sur la problématique du transport dans notre commune. Doit-on réellement passer par une motion ? Le Conseil communal peut-il formuler une proposition dans ce sens ? Ne souhaitant pas surcharger le Conseil communal avec une motion touffue, le groupe Socialiste n'a pas adopté de position ferme sur ce sujet et laissera donc ses membres se décider ce soir. Une partie acceptera cette motion pour être sûre que le sujet soit traité avec le soin qu'il mérite par notre Conseil communal. Une autre s'abstiendra pour les raisons précitées. Par ailleurs, nous espérons que le rapport concernant la création d'un poste de délégué à l'aménagement du territoire et aux transports n'attendra pas une éventuelle réponse à cette présente motion. Plus généralement, nous proposons aux groupes politiques de soumettre des motions suffisamment larges afin que nos autorités puissent empoigner le problème par le bon bout. Merci de votre attention. »

**M. G. Huguelet-Meystre :** « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la motion de nos collègues des Verts met le doigt sur un point essentiel de notre système de transports, les transports publics. Les transports publics font partie en quelque sorte du service universel, la preuve : la Confédération, les cantons et les communes financent largement les lignes de transports publics qui, si elles devaient être financées uniquement par les utilisateur·trice·s, seraient aujourd'hui déficitaires. Actuellement, à ma connaissance, la seule ligne de transports publics rentable dans le canton de Neuchâtel est la ligne 101 qui va de Corcelles-Cormondèche à Marin-Épagnier. Alors si la préoccupation est juste, nous ne

partageons en revanche pas le chemin proposé. En effet, la motion propose de mettre en place des navettes internes à la commune pour desservir les localités reculées. Le principe est louable, mais est-il cohérent avec la volonté du législateur de concentrer le développement vers l'intérieur ? Est-il pertinent de renforcer des infrastructures de transports publics, par conséquent l'attractivité de territoire, pour ensuite en renforcer la précision foncière et immobilière ? Le PLR est d'avis que l'enjeu consiste, dans un premier temps, à renforcer l'existant. Pour y parvenir, il s'agit de porter la voix de la région auprès des partenaires institutionnels et le prestataire de services. La volonté du chef de dicastère de faire revivre la conférence régionale des transports CRT3 s'inscrit pleinement dans cette direction. Si la thématique est d'étendre la zone 11 d'Onde Verte, cette question est pertinente. Néanmoins, c'est se tromper d'hémicycle que de penser qu'elle pourrait être résolue à l'échelon local. Le subtil équilibre d'Onde Verte nécessite un doigté d'orfèvre ou d'orfèvre couper en velouté de fer. C'est à l'échelle cantonale qu'il faut débattre de cette question. Votre partenariat proposé avec les communes de Boudry et Cortaillod, rentre dans le cadre des travaux cantonaux, notamment au sein de l'organe de coordination de conférence régional qu'il faut agir. Vous l'aurez compris, si tous les chemins mènent à Rome, la fin ne justifie pas les moyens. Pour le PLR, il faut donner à la ligne un renforcement du positionnement régional, tel que déjà discuté au sein de la commission aménagement du territoire et des transports, via une réactivation de la CRT3. Le PLR ne soutiendra donc pas la motion des Verts, estimant que si la préoccupation est légitime, la stratégie d'attaque rate sa cible. »

**Mme Ch. Wermeille :** « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, merci pour ces retours et ces réactions sur la motion. Sans vouloir faire une polémique sur la paternité d'une idée ou d'une réactivation d'une idée, je tiens à préciser que le dépôt de cette motion c'est fait sans avoir connaissance que le chef du dicastère voulait réactiver la Commission Régionale des Transports numéro 3, action que nous soutenons naturellement et nous sommes très content·e·s de cette réactivation. Loin de nous l'idée de faire du travail à double et de surcharger le Conseil communal et comme cela a été dit à plusieurs reprises, nous souhaitons tous aller dans le bon sens et avoir le chemin le plus facile pour l'atteindre. »

- **Soumise au vote, la motion du groupe des Verts : « Pour des mesures concrètes et locales pour les transports publics à La Grande Béroche » est refusée par 22 voix contre, 8 voix pour et 7 abstentions.**

## **16. Information du Conseil communal**

**M. T. Egger :** « Deux informations. La première, vous l'avez constaté, on espère avec satisfaction, il y a un drive-in qui a été mis en place ici même au sein du parking qui se trouve juste devant la salle de spectacles. Comme vous le savez, heureusement, le Conseil fédéral a pris certaines mesures qui ont été mises en œuvre à partir de jeudi et, dès ce moment, le drive-in a été sous-utilisé, c'est-à-dire qu'à partir de jeudi, il n'y a plus que quatre personnes qui se sont fait tester. Pour ces raisons, à partir de la fin de la semaine passée, ce drive-in n'est plus de service, vous comprendrez les raisons, et encore une fois, au niveau de l'exécutif nous tenons à remercier la Ligue pulmonaire mais également la pharmacie de St-Aubin-Sauges qui ont été les fers de lance de ce projet qui a été très apprécié par la population. Et puis, autre point, vous vous souvenez, on avait défendu une demande de crédit en lien avec la place de jeux à Montalchez et on nous avait dit que ça allait être compliqué et c'est compliqué. On a dû se battre pour l'achat du terrain de 200 m<sup>2</sup>, on a réussi à s'entretenir avec le propriétaire pour enfin trouver un terrain d'entente. Ce terrain d'entente trouvé, on est allé de l'avant au niveau du canton, du SAT, de l'aménagement du territoire mais également au niveau du Service de l'agriculture, or, on a appris, on aurait peut-être pu le savoir, que finalement, peu importe la destination, vous ne pouvez pas morceler du territoire agricole. On a auparavant regroupé ces parcelles pour justement éviter le morcellement. Or, paraît-il qu'il y a une parade du moment où l'on arrive avec un permis de construire, on peut aller devant le Service agricole pour reprendre le permis de construire et il a été accepté. Suite de l'épisode, on verra comment ça ira mais petit à petit on trouve son chemin, donc sachez que le crédit que vous avez validé, on essaie de le mettre en œuvre comme il se doit mais ça prend énormément de temps. Merci pour votre attention. »

**M. M. Rognon** : « Une information que vous avez acceptée au budget des crédits budgétaires pour l'avenir de nos STEP. On avance sur ce point-là, par contre ce que l'on craignait se concrétise un peu, donc nos trois STEP sont extrêmement résistantes et une solution viable n'existera pas avant cinq à six ans. Information importante surtout car lors de la prochaine séance du 15 mars de la commission technique, je viendrai plus en détails sur cette problématique, mais il y aura forcément des investissements à consentir sur nos STEP vieillissantes pour que l'on puisse continuer d'épurer comme il nous l'est demandé. »

**M. H. Assumani** : « J'ai une information concernant la Fête nationale ; comme vous le savez, cette année c'est le code postal 2022, c'est l'honneur au village de Bevaix. Pour cela, le Conseil communal a décidé de chaperonner l'organisation de la Fête nationale et, cette année, celle-ci aura lieu le 31 juillet à Bevaix, avec un feu d'artifice traditionnel et il y aura aussi la possibilité d'avoir un DJ. Cette année 2022, c'est Bevaix et les autres années se feront aussi en fonction du code postal dans les différents villages et le cursus « normal » reprendra plus tard. »

**M. Th. Pittet** : « Concernant les finances, vous imaginez bien que l'on est en plein dans le bouclage des comptes 2021, bouclage qui sera contrôlé par la fiduciaire au début du mois de mai. Ce que l'on peut dire aujourd'hui, sans avoir encore tous les chiffres, c'est que vraisemblablement les comptes 2021 seront équilibrés, voire légèrement positifs. Au chapitre de l'économie, la commission TEE est en cours de préparation du prochain Apéro & Co. Vous pouvez d'ores et déjà réserver la date du 12 mai, date à laquelle il aura lieu. Et puis, quelques informations au niveau de la sécurité publique : comme vous le savez, un nouvel agent a été engagé, il est entré en fonction le 3 janvier, il a pris sa place et la collaboration au sein du service est bonne, il y a une bonne cohésion et le travail peut se faire correctement. Au niveau du SSCL, qui est le Syndicat intercommunal de la sécurité civile du Littoral neuchâtelois, il s'est agrandi en accueillant la commune de La Neuveville qui est sur le canton de Berne. Cette commune bénéficiait d'un mandat de prestations du syndicat, elle est maintenant intégrée au syndicat. Il n'y a pas de changement au niveau des coûts, ce qu'elle payait jusqu'à 2021 comme factures liées au mandat de prestations correspond à la cotisation qu'elle paie maintenant au sein du syndicat et donc toutes les communes ont le même montant à payer annuellement. Et puis, plus proche de chez nous, toujours dans le domaine de la sécurité publique, 124 bâtiments ont été contrôlés par les commissaires de la commission du feu en 2021, je profite de remercier les différents commissaires qui sont engagés et qui travaillent pour cette commission et pour ces contrôles, il en va de la sécurité des bâtiments qui se trouvent sur le sol communal. Et on a parlé d'horodateurs dans cette soirée, sachez que les deux horodateurs, celui de St-Aubin-Sauges ici et celui du port de Vaumarcus seront installés le 8 mars pour prendre leurs fonctions dès le début de la saison prévue le 1<sup>er</sup> avril. Merci pour votre attention. »

## **17. Résolutions, interpellations et questions écrites**

Une question écrite a été déposée par **M. G. Huguelet-Meystre** concernant le sondage réalisé auprès de la jeunesse à la rentrée d'août 2021.

**Mme D. Vantaggio** donne lecture du courrier de **M. G. Huguelet-Meystre**.

Ce courrier se trouve en annexe du présent procès-verbal.

**M. H. Assumani** : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, effectivement cette question mérite une réponse. La jeunesse aujourd'hui n'est pas facile à motiver et le Conseil communal a empoigné ce dossier en se doutant qu'il allait y avoir un taux de participation assez faible. Cependant, ce sondage a été réalisé en période de Covid afin de savoir à ce moment-là à quel point la jeunesse était impactée et ce que l'on pouvait mettre en place par rapport à cela. En effet, en été 2021, le Conseil communal s'est associé à la Fédération Suisse du Parlement des Jeunes dans un but de mobiliser la jeunesse de la commune afin d'offrir un partage d'idées. Par rapport aux questions que M. Huguelet-Meystre pose, pour répondre à la première, nous pouvons constater que seulement 114 jeunes ont répondu à ce sondage alors qu'il y a 1'250 jeunes dans la commune âgés entre 12 et 25 ans.



*Il y avait la possibilité de répondre à un sondage en ligne ou alors simplement d'envoyer un souhait via une carte postale, que l'on a envoyée à chaque jeune de la commune. 48 jeunes ont répondu au sondage en ligne et 66 jeunes ont participé en déposant uniquement un souhait. Pour la deuxième question, le taux de participation aujourd'hui, si on calcule bien, on arrive à peu près à 9%, mais sachant que l'on a mis pas mal d'effort pour diffuser ce sondage : site internet de la commune, envoi de cartes postales à chaque jeune à la maison, on est passé par l'école des Cerisiers, contact avec des entraîneurs de foot dans les clubs, les réseaux sociaux, et autre. On a tout mis en œuvre pour toucher le plus de jeunes possible, mais c'est dur de les motiver mais on a vraiment essayé. Par rapport aux propositions faites par les jeunes, il y a trois thèmes qui ressortent dans ce sondage : les transports et la mobilité, des espaces d'activités, tels que des skatepark et des terrains multisports et le troisième point c'est qu'ils aimeraient aussi que la commune aménage un espace similaire au Kallo à Bevaix. Par rapport à la 5<sup>e</sup> question, le résultat est-il statistiquement pertinent ? Oui et non... La Fédération Suisse du Parlement des Jeunes nous a expliqué que c'était plutôt dans la moyenne, les autres communes qui ont réalisé ce sondage n'ont pas eu beaucoup de réponses non plus, parfois même moins que nous, comme par exemple pour la commune du Val-de-Travers qui a eu 40 réponses, La Chaux-de-Fonds environ 15-20%. On pensait avoir plus de résultats avec tous les efforts et l'énergie que l'on a mis dans ce sondage mais voilà. La question concernant le coût, ce sondage nous a coûté en tout avec l'impression des cartes postales, à peu près CHF 7'000.-. Pour ceux qui n'ont pas encore vu les résultats, le rapport se trouve sur notre site internet. J'espère avoir répondu à vos questions. Merci pour votre attention. »*

La parole n'étant plus demandée, **M. J. Bergamin** lève la séance à 22h10.

La rédactrice du procès-verbal

Elisa Coucheman  
Adjointe au chancelier

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président,  
Jean Bergamin

La secrétaire,  
Donatella Vantaggio

Bevaix, le 30 mai 2022

## Courrier de citoyens/citoyennes de la commune sur l'initiative du Groupe Nature de La Grande Béroche

### Lettre à l'intention du Conseil Général de la Grande Béroche, par son président

#### Extinction nocturne de l'éclairage public

Dans son numéro de juin 2021, le journal communal « Comm'à la Une » a consacré son dossier aux impacts environnementaux et énergétiques de l'éclairage public, avec des projets et inventaires déjà en cours dans le but de diminuer la luminosité nocturne. Comme décrit dans ce dossier, les impacts négatifs de la pollution lumineuse sur la biodiversité (faune, flore) et la santé humaine sont des faits bien établis ; sur un autre plan, l'économie d'énergie se répercuterait avantageusement sur les finances communales.

En tant que citoyens/ennes de la commune sensibles aux enjeux environnementaux et énergétiques actuels, nous sommes ravis que la problématique de la pollution lumineuse fasse l'objet d'une réflexion de fond au sein de la commune et soutenons pleinement cet élan. Nous retenons notamment (1) que l'ensemble de l'éclairage sera passé au système LED, qu'un inventaire communal de l'éclairage est en cours sur les 6 anciennes communes, qu'un service technique est mis en place avec projets de simulations numériques des flux lumineux, et que certaines rénovations de rues pourront éventuellement être mises à l'essai d'une extinction nocturne.

Le temps, l'énergie et les moyens mis en place par la commune pour ce projet sont donc significatifs et nous nous en réjouissons. Mais le projet tel que présenté nous paraît manquer sa cible, en particulier sur le plan des bénéfices environnementaux mais pas seulement, ce qui nous pousse à prendre la plume.

Nous proposons par ce courrier d'aller **jusqu'au bout de la démarche** : il serait dommage de se contenter d'une diminution d'intensité de l'éclairage public nocturne, **alors qu'un petit pas de plus**, à savoir la simple **extinction nocturne de l'éclairage public**, amènerait bien des bénéfices supplémentaires.

Les arguments en faveur d'une **extinction** nocturne de l'éclairage public sont les suivants :

1) économies d'énergie (un but en soi), donc économie de coûts :

Une **diminution/variabilité** nocturne de l'intensité lumineuse publique ne serait qu'une demi-mesure sur le plan de l'économie d'énergie, nécessitant **tout autant voire plus de travail** de mise en place et d'entretien sur le moyen/long terme qu'une extinction

2) économies en matériel :

En plus d'un coût d'achat et probablement de maintenance plus élevé, du matériel faisant appel à une technologie sophistiquée a également de façon générale un coût plus élevé en énergie grise/empreinte carbone (ampoules LED à luminosité variable, détecteurs de présence, ...) alors que leurs réels avantages sont contestés par ce qui suit

3) protection de la biodiversité et de la santé humaine :

Les bénéfices sur la biodiversité, pourtant mis en avant dans le dossier Comm'à la Une, n'ont été prouvés **qu'en cas d'obscurité nocturne franche**. Il n'y a pas de données (2), ni de preuve d'efficacité d'une simple baisse de la luminosité ! Or il est établi que nombre de mammifères, dont l'humain, sont déjà sensibles à une très faible luminosité (3).

4) beauté du paysage nocturne :

Rendre sa place à l'obscurité permet de retrouver et d'admirer autour de chez soi l'esthétique d'un paysage nocturne et d'un ciel étoilé, une expérience réellement Grandeur Nature !

5) sécurité :

La première crainte lorsque l'on évoque une extinction nocturne est toujours celle de la sécurité. L'éclairage donne en effet un sentiment de sécurité, mais il n'a pas été démontré qu'il augmente cette sécurité en réalité (4). Les expériences faites dans différentes communes de Suisse romande montrent

## Courrier réponse du Conseil général à M. Nicola Kirchhof

Commune de la Grande Béroche  
Bureau du Conseil général  
Rue de la Gare 4  
2024 St-Aubin-Sauges



COMMUNE  
DE LA  
GRANDE BÉROCHE

Nicola Kirchhof  
Rue de l'Hôpital 14  
Case postale 193  
2024 St-Aubin-Sauges

St-Aubin-Sauges, le 1<sup>er</sup> février 2022

Monsieur,

Votre courrier du 22 novembre dernier nous est bien parvenu et nous en avons donné connaissance à l'ensemble du conseil général lors de sa séance du 13 décembre 2021. Nous regrettons sincèrement le ressenti que vous exprimez dans cette correspondance, qui semble indiquer une mauvaise compréhension de la situation et mérite quelques clarifications de notre part.

Il ne s'agit pas ici d'une augmentation salariale, mais d'une augmentation du taux d'engagement contractuel. En effet, nos conseillers communaux effectuent depuis l'existence de la nouvelle commune La Grande Béroche un travail considérable, correspondant à un taux d'occupation bien supérieur à celui qui leur a été attribué, ceci sans aucune compensation financière. L'augmentation de leur taux de travail n'est donc que le reflet de la réalité qu'ils vivent depuis plusieurs années, et n'est en aucun cas une augmentation salariale.

De plus, nous tenons à préciser que c'est l'ensemble du législatif, c'est-à-dire le Conseil Général, qui a décidé de ce changement de contrat, et ceci pour une période déterminée, la situation devant être réévaluée à la fin de la législature. Il ne s'agit donc en aucun cas d'une décision unilatérale des personnes concernées, qui n'ont pas de voix décisionnelle lors des votes du Conseil Général.

Finalement, nous souhaitons revenir sur votre affirmation : « nos élus sont censés représenter et défendre les intérêts de la population ... ». Il nous semble que c'est précisément le cas ici : nous souhaitons que le Conseil Communal ait les moyens et le temps d'agir pour les intérêts de la population, c'est pourquoi nous avons approuvé ce changement de situation. Il ne nous semble pas manquer de respect envers la population en donnant à notre commune plus de moyens pour répondre au mieux aux besoins de ses citoyens.

En espérant que ces quelques lignes auront permis d'éclaircir la situation, nous vous adressons, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Le bureau du Conseil Général  
J. Bergamin, A. Hessler-Wyser, D. Vantaggio, J. Fehlbaum

Rue de la Gare 4 | CP170 | 2024 Saint-Aubin-Sauges  
Tél. 032 886 52 00 | [commune.lagrandeberoche@ne.ch](mailto:commune.lagrandeberoche@ne.ch)  
[www.lagrandeberoche.ch](http://www.lagrandeberoche.ch)

Support PowerPoint point 6 de l'ordre du jour :

« Demande de crédit de CHF 7'300'000.- relative à la construction d'une salle de sport polyvalente et au réaménagement des locaux des travaux publics à Gorgier. »

Construction d'une salle de sport et polyvalente, aménagement de 33 places de parc et réaménagement des locaux des travaux publics; photomontage



COMMUNE DE LA GRANDE BÉROCHE



éo

Construction d'une salle de sport et polyvalente, aménagement de 33 places de parc et réaménagement des locaux des travaux publics; photomontage



COMMUNE DE LA GRANDE BÉROCHE



éo

Construction d'une salle de sport et polyvalente,  
aménagement de 33 places de parc et réaménagement des  
locaux des travaux publics; photomontage



COMMUNE  
DE LA  
GRANDE BÉROCHE



Construction d'une salle de sport et polyvalente,  
aménagement de 33 places de parc et réaménagement des  
locaux des travaux publics; photomontage



COMMUNE  
DE LA  
GRANDE BÉROCHE

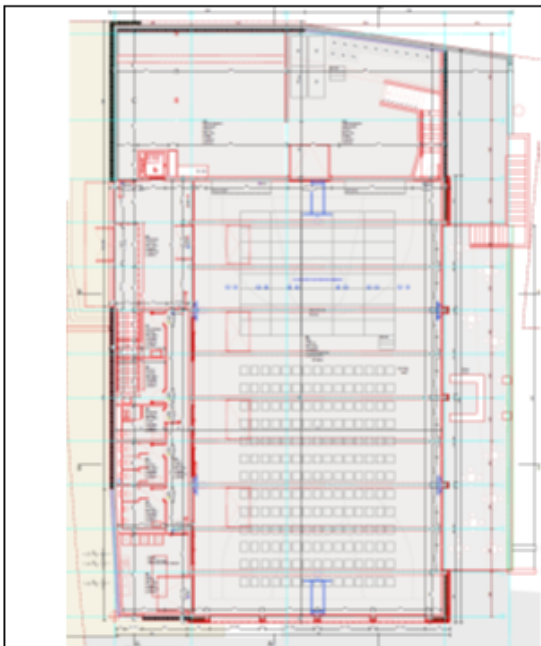






COMMUNE  
DE LA  
GRANDE BÉROCHE

Construction d'une salle de sport  
et polyvalente, aménagement de  
33 places de parc et  
réaménagement des locaux des  
travaux publics;  
Plan du rez-de-chaussée



COMMUNE  
DE LA  
GRANDE BÉROCHE

Construction d'une salle de sport  
et polyvalente, aménagement de  
33 places de parc et  
réaménagement des locaux des  
travaux publics;  
Plan du 1<sup>er</sup> étage





## Construction d'une salle de sport et polyvalente, aménagement de 33 places de parc et réaménagement des locaux des travaux publics; Détails du crédit

CFC	Texte	OUV	Montant	[%]
<b>1</b>	<b>Travaux préparatoires</b>		<b>414'900.05</b>	<b>5.7</b>
		salle	195'000.00	2.7
		TP	219'900.05	3.0
<b>2</b>	<b>Bâtiment</b>		<b>5'972'100.10</b>	<b>82.1</b>
		salle	4'743'600.00	65.2
		TP	1'228'500.10	16.9
		TP	133'700.05	1.8
<b>4</b>	<b>Aménagements extérieurs</b>		<b>96'000.00</b>	<b>1.3</b>
		salle	96'000.00	1.3
		TP	0.00	0.0
		TP	0.00	0.0
<b>5</b>	<b>Frais secondaires</b>		<b>591'400.05</b>	<b>8.1</b>
		salle	473'200.05	6.5
		TP	118'200.00	1.6
<b>9</b>	<b>Ameublement et décoration</b>		<b>199'200.00</b>	<b>2.7</b>
		salle	195'700.00	2.7
		TP	3'500.00	0.0
	Total	salle	5'703'500.05	78.4
	Total	TP	1'570'100.15	21.6
	<b>Total</b>		<b>7'273'600.20</b>	<b>100.0</b>



## Construction d'une salle de sport et polyvalente, aménagement de 33 places de parc et réaménagement des locaux des travaux publics; Aménagements extérieurs





## Construction d'une salle de sport et polyvalente, aménagement de 33 places de parc et réaménagement des locaux des travaux publics; Nettoyage de la future salle



COMMUNE  
DE LA  
GRANDE BÉROCHE

Nous avons demandé à une société de consulting en conciergerie, sur la base des plans à disposition et d'un entretien « normal », de nous calculer l'équivalent plein temps (EPT) que cette nouvelle installation nécessiterait. Il s'agit d'un 0,6 EPT.

Une analyse plus fine doit encore être réalisée notamment au niveau des nettoyages des locaux dévolus aux travaux publics et du pourcentage récupéré par le non entretien de l'actuelle salle.

Toutefois, cette nouvelle installation nécessitera obligatoirement pour son nettoyage un engagement ou une augmentation de poste. Votre autorité sera donc consultée ultérieurement à ce sujet-là.

## Construction d'une salle de sport et polyvalente, aménagement de 33 places de parc et réaménagement des locaux des travaux publics; Planning



COMMUNE  
DE LA  
GRANDE BÉROCHE

Le planning intentionnel est le suivant :

- |  |   |
|--|---|
| - début du chantier                    | printemps 2022                                  |
| - adaptation de la route de la Foulaz  | printemps 2023                                  |
| - travaux liés au prolongement du CAD  | printemps 2023                                  |
| - mise en fonction du CAD              | automne 2023                                    |
| - mise en « exploitation » du bâtiment | fin 2023  |
| - rendu du bâtiment aux écoles         | après les vacances du 1 <sup>er</sup> mars 2024 |
| - fin des travaux extérieurs           | été 2024.                                       |

## Courrier de M. Gregory Huguelet-Meystre concernant le sondage réalisé auprès de la jeunesse à la rentrée d'août 2021

Gregory Huguelet-Meystre  
Chemin des Sagnes 4  
2022 Bevaix

Conseil général de La Grande Béroche  
par son président M. Jean Bergamin

Conseil communal de la Grande Béroche,  
Dicastère de la jeunesse  
M. Hassan Assumani

Bevaix, le 17 février 2022

Monsieur le Président du Conseil général  
Monsieur le Chef du dicastère de la jeunesse, cher Hassan,

Permettez-moi de vous adresser la présente question écrite, conformément à l'art. 51 du règlement général de commune.

Ma question porte sur le sondage réalisé auprès de la jeunesse à la rentrée de l'été 2021. L'objectif affiché de ce sondage était de mobiliser les jeunes de la commune afin d'obtenir un partage d'idées, de souhaits et de visions. Adressé à tous les jeunes entre 12 et 25 ans, ce sondage avait pour préoccupation de recueillir l'opinion de ceux qui feront la Grande Béroche de demain.

Disons-le d'entrée cette idée était pertinente et je ne peux que saluer l'exécutif communal d'avoir initié la démarche. Cependant, je ne vous cache pas que je suis surpris, voire déçu, par la faible participation : 48 réponses (merci à celles et ceux qui ont participé) ! Les résultats de ce sondage sont traités dans un rapport disponible sur le site Internet de la Commune.

Sur la base des chiffres du dernier recensement, nous pouvons estimer la population concernée par le sondage à environ 1'000 jeunes, le taux de réponse pouvant ainsi être estimé à moins de 5%. Les spécialistes des sondages mentionnent que pour une population de 1'000 personnes, en comptant une marge d'erreur de 5% et un niveau de confiance de 95%, la taille d'un échantillon représentatif s'élève aux alentours de 275 participants.

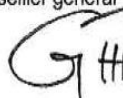
Mes questions sont donc les suivantes :

- Combien de jeunes entre 12 et 25 ans habitent la Commune ?
- Quel est par conséquent le taux de participation ?
- Comment expliquer ce faible taux de participation ?
- Quels moyens ont été mis en œuvre pour encourager la participation ?
- Compte tenu du taux de participation, le résultat est-il statistiquement pertinent ?
- Combien a coûté la réalisation de ce sondage ?

Je suis convaincu de l'utilité de la démarche, car la jeunesse constitue l'avenir de notre Commune. Je suis cependant peiné de constater le faible retour et j'aimerais m'assurer que tout a été mis en œuvre pour chercher à rendre cette démarche la plus pertinente possible. Corrélativement, il me semblerait malheureusement biaisé de s'appuyer uniquement sur ce maigre résultat pour définir les contours de la politique communale à destination de la jeunesse. Notre jeunesse mérite une approche plus cossue !

En vous remerciant pour les précisions apportées, veuillez recevoir, Monsieur le Président, Monsieur le Conseiller communal, Cher Hassan, l'expression de mes meilleures salutations.

Gregory Huguelet-Meystre  
Conseiller général





## Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant l'augmentation de 1.5 EPT au parascolaire afin d'optimiser les places à disposition à La Grande Béroche

---

Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

### 1. Préambule

---

L'accueil extrafamilial des enfants est un des piliers de la politique familiale, sociale et économique mis en œuvre par les communes. L'objectif prioritaire de ces dispositifs est la mise à disposition de structures d'accueil de qualité et en quantité suffisante pour les familles. La conciliation entre vie familiale et vie professionnelle est un enjeu majeur pour les sociétés modernes. Une politique familiale cohérente soutient les familles de toutes les classes sociales, et contribue à l'égalité des chances, de dynamique de l'emploi et de fiscalité.

### 2. Situation

---

La situation pour la rentrée 2022-2023 dans le parascolaire de notre commune est très tendue, comme il y a deux ans. Nous allons devoir refuser des places d'accueil aux familles, soit par manque de personnel, de locaux, soit des deux.

Les villages les plus touchés sont Bevaix et Saint-Aubin-Sauges. Pour toute la commune de La Grande Béroche, une soixantaine de familles n'a pas obtenu toutes les plages horaires demandées en fonction de leurs besoins professionnels.

### 3. Base légale

---

La loi sur l'accueil des enfants (LAE), entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2012, et son règlement d'application (REGAE) cadrent l'organisation générale de l'accueil de l'enfance dans le canton de Neuchâtel.

La LAE a pour but d'encourager le développement d'une offre d'accueil préscolaire et parascolaire pour atteindre un taux de couverture cantonal d'au moins 30% pour l'accueil préscolaire (nombre de places d'accueil offertes pour 100 enfants de la classe d'âge concernée) et d'au moins 20% pour l'accueil parascolaire (nombre de places d'accueil offertes en fonction du nombre total d'élèves scolarisés).

Les structures parascolaires, quant à elles, accueillent les enfants hors temps scolaire de la 1<sup>re</sup> à la 4<sup>e</sup> (cycle 1), puis de la 5<sup>e</sup> à la 8<sup>e</sup> (cycle 2). À La Grande Béroche, par choix politique, les enfants ne sont accueillis que jusqu'à la fin de la 7<sup>e</sup> année.

Les enfants doivent être pris en charge selon un taux d'encadrement correspondant aux tranches d'âge suivantes :

- c) au moins un adulte pour 12 enfants accueillis fréquentant le 1<sup>er</sup> cycle scolaire;
- d) au moins un adulte pour 18 enfants accueillis fréquentant le 2<sup>e</sup> cycle scolaire.

La capacité maximale d'accueil est calculée en fonction de l'espace intérieur, qui doit comporter pour les espaces de vie 3,3 m<sup>2</sup> par enfant.

#### 4. Aperçu des structures d'accueil de La Grande Béroche

---

Pour rappel, la commune de La Grande Béroche se situe, à ce jour, largement au-dessus du taux de couverture exigé par le canton avec un taux de couverture de 31% pour les tables de midi et 24% pour les autres blocs horaires (nombre de places d'accueil offertes par rapport au nombre total d'élèves scolarisés de la 1<sup>re</sup> à la 8<sup>e</sup>), alors que le canton demande 20%. En l'espace de trois ans, la commune a créé 72 places d'accueil et nous disposons à ce jour de 210 places.

#### 5. Évolution des demandes d'accueil

---

La demande des places d'accueil parascolaire est en forte augmentation dans notre commune et dans le canton en général, cela est dû à l'évolution de la société d'aujourd'hui (familles monoparentales, conciliation de vie professionnelle et vie familiale et égalité femme-homme).

L'organisation familiale et sociétale a été modifiée ces dix dernières années. Il est à relever que dans de nombreuses familles, les deux parents travaillent, que ce soit par nécessité financière ou par choix de vie ou encore de carrière professionnelle pour des chances égalitaires.

La stratégie du Conseil communal est de trouver une solution d'accueil dans la limite des places disponibles dans nos locaux, en respectant bien évidemment les règles cantonales en ce qui concerne les priorités d'admission. Ces dernières sont régies par la directive 13 de l'Office des structures d'accueil extrafamilial (OSAE) :

- *Priorité 1 : Enfant dont le ou les parents exercent une activité professionnelle, le taux de placement se déterminant selon le taux d'activité le plus bas des deux parents (y compris chômage avec inscription à l'ORP)*
- *Priorité 2 : Enfant dont la fratrie fréquente déjà la structure*
- *Priorité 3 : Enfant dont l'accueil a été demandé par un·e professionnel·le du domaine social, éducatif ou médical.*

Nous constatons que le 95% des demandes d'inscriptions correspond à la priorité 1 et quelques demandes sont en priorité 3, notamment des placements régis par l'Office de Placement de l'Enfant.

Nous pouvons également relever que la demande a changé durant ces dernières années : alors que les enfants étaient placés 1 à 2 jours par semaine il y a peu, nous constatons que pour une grande majorité des enfants, la demande se situe pour 4 à 5 journées.

Il est à relever que la commune de La Grande Béroche est très attractive pour de nombreuses familles qui cherchent à s'établir dans les divers villages. Cette attractivité, outre le fait de la beauté de la commune, peut être expliquée par sa situation géographique, car elle se situe à équidistance de deux grands pôles économiques importants : Neuchâtel et la région vaudoise.

Le Conseil communal a pris connaissance de la situation et a décidé de trouver des solutions. En optimisation les places d'accueil qui sont à disposition en fonction des locaux pour répondre au plus près des possibilités, aux besoins des familles.

## 6. Prévisions des besoins en places d'accueil pour la rentrée 2022-2023

### Situation pour le site de Bevaix :

À Bevaix, 8 nouvelles familles vont s'établir entre avril et octobre 2022. Ceci représente 12 nouveaux enfants à accueillir, tous avec une demande entre 4 et 5 jours complets par semaine. Nous allons donc devoir refuser différents blocs horaires à une quarantaine d'enfants, donc approximativement à 30-35 familles.

	LUNDI			MARDI			MERCREDI			JEUDI			VENDREDI		
	M	R	AM	M	R	AM	M	R	AM	M	R	AM	M	R	AM
<b>Places maximales 2021-2022</b>	24	75	60	24	85	60	12	30	24	24	85	60	12	65	48
<b>Demandes de placement 2022-2023</b>	22	93	62	25	100	86	14	42	29	26	101	74	16	74	48
<b>Places manquantes</b>	2	-18	-2	-1	-16	-26	-2	-12	-5	-2	-17	-14	-4	-9	0
<b>Augmentation de places 2022-2023</b>	24	85 +10	60	24	85	60	12	36 +6	36 +6	24	85	60	24 +12	75 +10	48
<b>Places disponibles ou manquantes</b>	2	-8	-2	-1	-16	-26	-2	-6	7	-2	-17	-14	8	1	12

### Légende du tableau :

M = matin

R = repas

AM = après-midi après école

**Places maximales 2021-2022** = places que nous pouvons offrir en fonction des locaux (mètres carrés selon la LAE) ou du personnel (EPT) à disposition.

**Augmentation de places 2022-2023** = en fonction des locaux, en augmentant le personnel, nous pouvons augmenter les places d'accueil sur certains blocs horaires.

Dans le tableau ci-dessus, les places marquées en vert sont les places supplémentaires que nous pouvons créer en augmentant le personnel éducatif car nous avons les mètres carrés à disposition. De plus, ces places sont subventionnées par le canton.

Par contre, pour les mardis et jeudis, il ne nous est pas possible de répondre à la demande car nous manquons de locaux. De plus, ces places ne seraient pas subventionnées par le canton car nous serions plus au-dessus encore de la couverture recommandée par ce dernier.

### Situation pour le site de Saint-Aubin-Sauges

Nous avons également des nouvelles familles qui vont s'établir dans ce village, avec des demandes d'accueil à 80%.

Nous allons donc devoir refuser différents blocs horaires à une trentaine d'enfants donc approximativement à 20-25 familles.

	LUNDI			MARDI			MERCREDI			JEUDI			VENDREDI		
	M	R	AM	M	R	AM	M	R	AM	M	R	AM	M	R	AM
<b>Places maximales 2021-2022</b>	24	51	34	24	51	41	12	x	x	24	51	41	12	34	24
<b>Demandes de placement 2022-2023</b>	21	54	41	23	64	44	12			24	66	49	14	48	19
<b>Places manquantes</b>	3	-3	-7	1	-13	-3	0			0	-15	-8	-2	-14	5
<b>Augmentation de places 2022-2023</b>	24	51	41 +7	24	51	41	12	x	x	24	51	41	23 +11	45 +11	24
<b>Places disponible ou manquantes</b>	3	-3	0	1	-13	-3	0			0	-15	-8	9	-3	5

### Situation pour le site Gorgier

Alors qu'en août 2022, nous avons, suite à la création du Tréma, étendu l'accueil du mercredi à l'après-midi en continu pour 12 enfants, nous pouvons constater que cette extension des horaires d'accueil répondait à un réel besoin.

Il est à noter que pour cette rentrée scolaire, la structure d'accueil de Gorgier est à son maximum de capacité et, à l'exception de quelques demandes, nous ne devons refuser que peu de blocs horaires. Par contre, nous recevons déjà des demandes pour des familles qui vont s'établir prochainement dans les nouvelles constructions qui se termineront à la fin de cette année 2022.

	LUNDI			MARDI			MERCREDI			JEUDI			VENDREDI		
	M	R	AM	M	R	AM	M	R	AM	M	R	AM	M	R	AM
<b>Places maximales 2021-2022</b>	12	62	50	12	62	50	12	12	12	12	62	50	12	36	24
<b>Demandes de placement 2022-2023</b>	9	52	44	13	62	54	9	26	20	16	63	53	9	40	29
<b>Places manquantes</b>	3	10	6	-1	0	-4	3	-8	-8	-4	-1	-3	3	-2	-5
<b>Augmentation de places 2022-2023</b>	12	62	50	12	62	50	12	30 +12	24 +12	12	62	50	12	48 +12	36 +12
<b>Places disponible ou manquantes</b>	3	10	6	-1	0	-4	3	4	4	-4	-1	-3	3	8	7

### Situation pour le site de Vaumarcus

Il est à remarquer que pour cette année scolaire en cours et celle à venir, il y a des demandes de la part de parents qui habitent Fresens et Montalchez, ce qui n'était pas le cas auparavant. Les locaux actuels ne nous permettent pas de satisfaire toutes les demandes, qui sont essentiellement concentrées sur les lundis et mardis. Ceci concerne trois familles.

	LUNDI			MARDI			MERCREDI			JEUDI			VENDREDI		
	M	R	AM	M	R	AM	M	R	AM	M	R	AM	M	R	AM
<b>Places accordées</b>	X	12	12	X	12	12	x	x	x	X	12	12	X	12	12
<b>Demandes de placement</b>		15	14		13	12					11	9		7	5
<b>Places manquantes</b>		-3	-2		-1	0					1	3		5	7



## 7. Demande formelle

---

Nous demandons à votre autorité l'augmentation en personnel afin d'optimiser les places existantes dès la rentrée d'août 2022-2023.

Cette solution permettra d'accueillir un peu plus d'enfants, sachant, toutefois, qu'il ne sera malheureusement pas possible de répondre favorablement à l'ensemble des demandes d'accueil formulées par les familles pour la future rentrée scolaire.

Voici les places que nous pouvons créer avec une augmentation de la dotation en personnel :

### **Pour Bevaix :**

10 places en tables de midi le lundi, ainsi que 12 places pour repas et après-midi les mercredis et vendredis.

### **Pour St-Aubin-Sauges :**

7 places le lundi après l'école ainsi que 11 places le vendredi matin et repas de midi.

### **Pour Gorgier :**

12 places pour repas et après-midi pour les mercredis et après-midis.

**Par conséquent, nous sollicitons donc une augmentation de 1.5 EPT dans le Service du parascolaire pour la rentrée 2022.**

## 8. Incidences financières

---

La part communale résiduelle dépend de facteurs non prévisibles et peut varier de manière significative d'une année à l'autre, selon la capacité contributive des parents, la subvention cantonale, l'augmentation des charges de fonctionnement, le coût des denrées alimentaires, le coût de l'énergie, etc.

La charge salariale **brute** pour le personnel éducatif est de CHF 150'600.-.

Charge salariale <b>brute</b> pour le personnel éducatif et le repas (y.c. part employeur)	CHF 150'600.-
Frais de repas supplémentaires	CHF 6'000.-
	-----
<b>Solde résiduel à charge pour la commune pour personnel éducatif et le repas</b>	<b>CHF 156'600.-</b>
./. Subventions cantonales	CHF 3'500.-
./. Estimation participation des parents	CHF 13'800.-
	-----
<b>À charge de la commune</b>	<b>CHF 139'300.-</b>

L'incidence financière sur le compte 2022 sera de **CHF 65'250.-** (août à décembre 2022).

## 9. Vision de la Commune sur le parascolaire

---

### Stratégie communale

Le canton de Neuchâtel s'est fixé des objectifs en ce qui concerne le taux de couverture, soit au minimum 20%. Il s'agit uniquement d'une forte incitation de l'État envers les communes, qui peuvent ainsi atteindre des objectifs plus élevés si elles le souhaitent.

Cependant, il faut motiver les besoins pour obtenir un subventionnement cantonal au-dessus de ces 20% de couverture. Les communes peuvent toutefois décider d'un taux de couverture supérieur aux recommandations.

La commune de La Grande Béroche est à ce jour au-dessus de ces objectifs. Nos structures d'accueil sont aujourd'hui dans une situation tentant de suivre une demande grandissante. La commune peut faire un choix politique en fixant au taux minimal de l'accueil parascolaire plus élevé que les 20%. Il s'agit de considérer les intérêts de la commune notamment en ce qui concerne l'attractivité résidentielle en fonction des coûts que cela pourrait engendrer. L'accueil parascolaire permet, selon de nombreuses études, d'augmenter le taux d'activité des mères et donc les revenus fiscaux à moyen terme.

Le Canton a prévu de réviser la loi sur l'accueil des enfants et présentera une 3<sup>e</sup> version de la LAE qui devrait revoir le taux de couverture, actuellement insuffisant dans bien des régions. Le projet de cette révision est encore aux mains du département. La « Conférence des Directeurs Communaux (CDC) structures d'accueil » suit ce dossier de près. Il est donc difficile de concevoir un plan stratégique avant de connaître les desseins du Canton, mais la Commune doit continuer à pouvoir répondre aux besoins de la manière la plus optimale possible et chercher des solutions pour sa population.

Dans les discussions de la révision de la LAE, il est, entre autres, question de revoir les objectifs de couverture cantonaux et ce malgré les chiffres empiriques qui nous servent de base à ce jour ; il s'agit uniquement de recommandations et d'impulsion pour les communes ; ces dernières doivent quand même aligner leur stratégie avec la demande réelle locale qui dans le cas de notre commune semble supérieure aux objectifs qui sont fixés à l'échelle du canton.

À court terme, le Conseil communal propose :

D'utiliser les places disponibles en engageant du personnel, sachant que notre commune se situe en-dessus des objectifs cantonaux.

Une augmentation de 1.5 EPT nous permet de maximiser les places à disposition, c'est aussi une des solutions pour répondre partiellement à la demande actuelle. De nombreuses familles se verront refuser l'accueil sans cette augmentation d'EPT. Cette option est réalisable dans les locaux actuels en optimisant les surfaces à disposition.

À moyen terme :

Il est difficile de proposer des options à moyen terme étant donné les inconnues qui subsistent :

- évolution démographique et/ou sociétale ;
- LAE avec sa prochaine révision, quelles seront les normes exigées par l'État ? ;
- augmentation des places d'accueil à l'avenir en lien avec l'attractivité de la commune de La Grande Béroche. Quelle est la stratégie communale ? ;
- quelle mission pour le parascolaire : public ou privé ?.

Le Conseil communal reviendra devant votre autorité en septembre 2022 avec une demande de crédit pour une étude sur la vision d'avenir pour le parascolaire à La Grande Béroche.

## Tableaux capacité du parascolaire pour La Grande Béroche entre 2018 - 2022

Le tableau ci-après renseigne sur l'état de situation en ce qui concerne le taux de couverture (selon la LAE, voir point 3, « Base légale ») pour les différents villages de notre commune entre 2018 et 2022 :

	2018-2019			2019-2020			2020-2021			2021-2022		
	Matin	Repas	AM	Matin	Repas	AM	Matin	Repas	AM	Matin	Repas	AM
Bevaix	12	49	30	24	73	48	24	85	60	24	85	60
Gorgier	12	38	38	12	38	38	12	38	38	12	62	50
St-Aubin-Sauges	24	40	30	24	40	30	24	50	40	24	51	41
Vaumarcus	0	11	11	0	12	12	0	12	12	0	12	12
<b>Totaux</b>	<b>48</b>	<b>138</b>	<b>109</b>	<b>60</b>	<b>163</b>	<b>128</b>	<b>60</b>	<b>185</b>	<b>150</b>	<b>60</b>	<b>210</b>	<b>163</b>
Nb. d'élèves du cycle 1&2		662	662		665	665		686	686		677	677
% LAE		20.8	16.4		24.5	19.2		26.9	21.9		31.02	24.1

Le nombre d'élèves des cycles 1 et 2 pour la prochaine rentrée scolaire est de 693.

Les places d'accueil notées sont les places maximales octroyées par l'OSAE (Office des Structures d'Accueil Extrafamilial) en fonction des mètres carrés à disposition.

Nous pouvons constater que nous avons restreint le nombre de places les matins car ce bloc horaire est peu demandé.

Les structures de Bevaix et de St-Aubin-Sauges ont des locaux supplémentaires durant les blocs du repas de midi (salle de gym de Bevaix et aula de St-Aubin-Sauges), locaux qui ne peuvent pas être utilisés pour le bloc après école.

Pour 2022-2023, en augmentant les EPT, nous n'augmentons pas les places d'accueil maximales octroyées par le canton mais nous optimisons les places de certains blocs horaires, lesquelles étaient, jusqu'à ce jour, moins demandées.

## 10. Conclusion

---

Le Service du parascolaire se retrouve aujourd'hui face à une augmentation de la demande d'accueil.

Une des solutions face à cette problématique consiste à utiliser la capacité totale des différents sites de notre commune, sachant qu'il sera impossible de répondre à toutes les demandes pour la rentrée d'août 2022-2023.

La commission des finances a été consultée lors de sa séance du 9 mai 2022 et a émis un préavis favorable par 5 voix pour et 2 abstentions.

Le Conseil communal vous demande d'accepter, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, l'arrêté relatif à l'augmentation de la dotation du personnel au parascolaire de La Grande Béroche.

Saint-Aubin-Sauges, le 11 mai 2022

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL  
Le vice-président,                      Le chef de dicastère,  
Maxime Rognon                      Hassan Assumani



**Arrêté relatif à l'augmentation de la dotation en personnel dans le domaine des structures d'accueil et à l'octroi d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 65'250.- pour l'exercice 2022**

**Le Conseil général de la commune de La Grande Béroche,**

vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964 ;

vu l'art. 29 al. 5 lettre d) du règlement général de commune (RGC), du 11 décembre 2017 ;

vu le rapport du Conseil communal, du 11 mai 2022 ;

**arrête :**

**Art. 1<sup>er</sup> :** Le Conseil communal est autorisé à augmenter la dotation en personnel des structures d'accueil de **1.5 EPT** ; ce poste sera porté sous le chapitre « **2180 Structures d'accueil parascolaire** ».

**Art. 2 :** Le Conseil général octroi au Conseil communal, dans le chapitre précité, un crédit supplémentaire, pour l'année 2022, d'un montant de **CHF 65'250.-** pour couvrir les dépenses relatives à la période août à décembre 2022.

**Art. 3 :** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui deviendra exécutoire à l'expiration du délai référendaire.

Bevaix, le 30 mai 2022

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le président,  
Jean Bergamin

La secrétaire,  
Donatella Vantaggio



## Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à l'augmentation du personnel d'un EPT à la STEP de Saint-Aubin-Sauges

---

Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

### 1. Introduction

---

La commune dispose de 3 stations d'épuration (STEP) sur son territoire. D'Ouest en Est, elles se présentent comme suit :

#### **Vaumarcus**

- mise en service : 1979
- année de modification : 2003
- système : boues activées
- habitant·e·s raccordé·e·s : 256 (selon Triform<sup>1</sup>)

#### **Saint-Aubin-Sauges**

- mise en service : 1973
- année de modification : 2002
- système : boues activées
- habitant·e·s raccordé·e·s : 4'560

#### **Bevaix**

- mise en service : 1974
- année de modification : -
- système : lit bactérien
- habitant·e·s raccordé·e·s : 3'680.

### 2. Contexte actuel

---

La STEP de Saint-Aubin-Sauges est exploitée par deux employés qui forment 1.5 EPT. Ils assument aussi la charge de la déchetterie attenante à raison de 10 heures par semaine. À Bevaix, la STEP est exploitée par deux personnes qui forment un 0.55 EPT. La STEP de Vaumarcus est, quant à elle, gérée sur mandat par un agriculteur à raison d'environ 15 heures par mois.

Fin 2021, le Conseil communal a mandaté le bureau RWB (domaine eau) pour une étude de la STEP de Saint-Aubin-Sauges. L'objectif du mandat était notamment de faire un diagnostic du fonctionnement. Selon les mandataires, la station est complète et complexe.

---

<sup>1</sup> Bureau spécialisé dans les études et réalisations environnementales ([www.triform.ch/fr](http://www.triform.ch/fr))

Sa chaîne de traitement est la suivante :

- 3 vis de relevage, 1 vis au lac
- dessableur
- dégrilleur 30 mm + presse à déchets
- décantation primaire
- bassin d'aération circulaire
- décantation secondaire circulaire
- précipitation simultanée chlorure ferrique
- fosse à boues mixtes
- digesteur
- stockeurs
- déshydratation
- fosse des filtrats
- gazomètre
- couplage chaleur-force
- torchère.

À titre de comparaison, la chaîne de traitement de Bevaix est la suivante :

- arrivée gravitaire via le déversoir d'orage
- dessableur
- dégrilleur
- décanteur primaire
- précipitation simultanée chlorure ferrique
- spiragester
- lit bactérien
- clarification (décanteur final).

L'exploitation de la STEP de Saint-Aubin-Sauges est plus complexe en raison de son chemin d'épuration complet, allant jusqu'au couplage chaleur-force et avec un traitement des boues. Par ailleurs, contrairement à la STEP de Bevaix qui fonctionne en gravitaire, la STEP de Saint-Aubin-Sauges possède beaucoup de vis de relevage qui demandent soin et attention dans le procédé.

Lors de l'étude menée par le bureau RWB, la qualité de l'exploitation a été examinée. Cette dernière est bonne, il y a une bonne maîtrise des infrastructures et les analyses cantonales et communales des eaux après traitement sont irréprochables.

En revanche, la vétusté des installations et le sous-dimensionnement de certaines infrastructures obligent à une présence accrue sur site. Le bureau RWB a affirmé que la dotation en personnel est insuffisante pour une gestion optimale des infrastructures.

Par ailleurs, l'exploitant principal prend sa retraite en mars 2023 et son second courant 2024. Il convient désormais d'assurer une relève afin que la STEP puisse continuer d'être exploitée. Le problème est qu'il est difficile de trouver un·e exploitant·e de STEP breveté·e sur le marché du travail. Dès lors, il faut procéder à l'engagement d'une personne à 100% afin qu'elle puisse, d'une part, réaliser la formation « professionnel·le d'exploitant de STEP » (brevet fédéral) et, d'autre part, connaître le fonctionnement de la station afin d'en assurer, à futur, l'exploitation. Selon le retour de nos spécialistes, un an sera nécessaire pour former et transmettre les connaissances techniques au successeur.



### 3. Financement et coûts

---

La fonction d'exploitant·e assainissement breveté·e correspond à un·e agent·e d'exploitation voirie III dans le catalogue des fonctions communales. Cette fonction est colloquée en classe 6 sur l'échelle de traitements des fonctionnaires. Les coûts annuels se déclinent comme suit :

salaire annuel (classe 6 – échelon 0)	CHF 75'000.00
charges sociales (environ 25% du salaire)	CHF 20'000.00
<b><u>Total</u></b>	<b><u>CHF 95'000.00</u></b>

Le salaire sera imputé dans la rubrique « 7200 Traitement des eaux usées ».

Comme les exploitant·e·s breveté·e·s sont une denrée rare sur le marché de travail, nous envisageons la possibilité de prendre en charge la formation auprès de la Fédération des Exploitants de STEP.

La formation de brevet fédéral d'exploitant·e de STEP est une formation qui a lieu tous les trois ans, la prochaine débutera le 1<sup>er</sup> janvier 2025. Il est nécessaire de faire au préalable la formation de base qui dure quatre mois pour ensuite entamer le brevet. Ce dernier coûte CHF 25'000.-, sans compter les frais d'inscription aux examens. Cet apprentissage fait l'objet d'un subventionnement pouvant aller jusqu'à 50%.

### 4. Conclusion

---

Le présent rapport porte sur l'augmentation de la dotation en personnel d'un EPT pour la STEP de Saint-Aubin-Sauges afin d'assurer la pérennité de l'exploitation de ces infrastructures.

Le rapport a été présenté à la commission financière le 2 mai 2022 et à la commission technique le 3 mai 2022 qui ont préavisé favorablement cet engagement.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal vous demande de bien vouloir accepter cette demande et se tient à votre entière disposition pour tout complément.

En vous remerciant de votre attention, nous vous présentons, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, nos salutations distinguées.

Saint-Aubin-Sauges, le 11 mai 2022

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL  
Le président                      Le chef de dicastère  
Hassan Assumani                Maxime Rognon



**Arrêté relatif à l'augmentation de la dotation en personnel d'exploitation des infrastructures d'épuration et à l'octroi d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 47'500.- pour l'exercice 2022**

**Le Conseil général de la commune de La Grande Béroche,**

vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964 ;

vu l'art. 29 al. 5 lit. d. du règlement général de commune (RGC), du 11 décembre 2017 ;

vu le rapport du Conseil communal, du 11 mai 2022 ;

**arrête :**

**Art. 1<sup>er</sup> :** Le Conseil communal est autorisé à augmenter la dotation en personnel pour les exploitant·e·s de stations d'épuration de 1 EPT ; ce poste sera porté sous le chapitre « 7200 Traitement des eaux usées ».

**Art. 2 :** La rubrique « 30 Charges de personnel » du budget pour l'exercice 2022 est augmentée de CHF 47'500.-.

**Art. 3 :** A l'issue de la formation du titulaire, une diminution de 0.5 EPT sera portée au chapitre « 7200 Traitement des eaux usées ».

**Art. 4 :** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui deviendra exécutoire à l'expiration du délai référendaire.

Bevaix, le 30 mai 2022

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le président,  
Jean Bergamin

La secrétaire,  
Donatella Vantaggio



## Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit de CHF 60'000.- pour la réalisation de l'avant-projet de réhabilitation des stations d'épuration (STEP)

---

Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

### 1. Introduction

---

En raison du vieillissement de nos trois stations d'épuration (STEP), mandat a été donné à un bureau d'ingénieurs qui œuvre pour la commune à titre de bureau d'assistance au maître de l'ouvrage (BAMO) en vue de l'établissement d'un avant-projet pour la réfection des STEP.

Sur la base de l'étude de réhabilitation de la STEP de Bevaix menée en 2015 et sur la base du plan directeur d'épuration mené en 2019, notre mandataire a rédigé un cahier des charges. Le rapport de 2019 présentait cinq variantes différentes. La variante « Connexion à la Saunerie à Colombier » a été celle plébiscitée. Fort d'une grande expérience dans ce domaine, notre mandataire ainsi que le responsable de la section eaux usées du canton nous ont conseillé d'étudier la variante statu quo, en conservant nos trois STEP sur place.

Finalement, après discussions avec les services communaux concernés et aussi avec les commissions technique et financière, il a été décidé de faire un léger pas en arrière afin d'avancer plus sereinement et de prévoir un cahier des charges dans l'optique d'une étude multicritères.

### 2. Contexte actuel

---

La commune dispose de trois stations d'épuration :

#### **Vaumarcus**

- mise en service : 1979
- année de modification : 2003
- habitant·e·s raccordé·e·s : 256 (selon Triform<sup>1</sup>)
- bf : 508 m<sup>2</sup> à disposition

#### **Saint-Aubin-Sauges**

- mise en service : 1973
- année de modification : 2002
- habitant·e·s raccordé·e·s : 4'560
- bf : 4'135 m<sup>2</sup> à disposition (droit de superficie) sur un bf de 14'114 m<sup>2</sup>

#### **Bevaix**

- mise en service : 1974
- année de modification : -
- habitant·e·s raccordé·e·s : 3'680
- bf : 3'133 m<sup>2</sup> à disposition.

La seule parcelle qui a une capacité de réserve est celle de Saint-Aubin-Sauges.

---

<sup>1</sup> Bureau spécialisé dans les études et réalisations environnementales ([www.triform.ch/fr](http://www.triform.ch/fr))

Les trois stations sont arrivées au terme de leur cycle de vie et il est nécessaire d'envisager leur remplacement.

### 3. Proposition

---

L'analyse multicritères proposée dans le cadre de cette demande de crédit requiert l'étude de plusieurs scénarios possibles.

- Réhabilitation des stations d'épuration actuelles (*statu quo*)
  - évaluation de l'état des stations et travaux à prévoir
  - équipements à remplacer
  - évaluation du coût d'investissement et des frais de fonctionnement pour une durée de 30 ans à environ 25%.
- Construction d'une nouvelle station d'épuration
  - démolition des installations qui ne seront pas maintenues
  - définition du procédé de traitement des eaux
  - évaluation du dimensionnement, vérification de l'espace à disposition
  - évaluation des impacts sur les canalisations de transport des eaux usées et des équipements connexes (stations de pompage et autres équipements)
  - évaluation du coût d'investissement et des frais de fonctionnement pour une durée de 30 ans à environ 25%.
- Raccordement des eaux usées à la station d'épuration de la Saunerie
  - démolition des installations
  - transport de l'eau par voie terrestre et/ou lacustre
  - évaluation des impacts sur les canalisations de transport des eaux usées et des équipements connexes (stations de pompage et autres équipements)
  - évaluation du coût d'investissement et des frais de fonctionnement pour une durée de 30 ans à environ 25%.

Il est aussi prévu, en complément, d'étudier la possibilité de raccorder les villages de Mutrux et Provence qui ne sont pas dans le même cas que nous en ce qui concerne les infrastructures.

L'évolution démographique a été prise en compte dans le cahier des charges en fonction d'une compilation de données fournies par l'Office fédéral de la statistique, l'Office fédéral de l'environnement ainsi que par le Plan directeur cantonal. Il est prévu de dimensionner une éventuelle nouvelle STEP à 12'000 équivalents-habitant·e·s contre 8'300 actuellement.

Les offres réalisées seront rendues avec une analyse selon plusieurs critères d'évaluation.

- **Critères financiers**
  - coûts d'investissement pour les équipements et les canalisations
  - coûts de fonctionnement et de maintenance des équipements ainsi que les frais liés au personnel d'exploitation.
- **Critères techniques**
  - faisabilité temporelle, durée globale pour la réalisation de chaque scénario
  - maintenance des équipements, comparatif selon scénario
  - potentiel d'adaptation des équipements techniques en cas de modifications législatives, économiques, démographiques. Principalement, adaptations quant à la récupération du phosphore et la dénitrification des eaux usées.
- **Critères environnementaux**
  - consommation d'énergie pour chaque scénario
  - impact sur le milieu récepteur, objectifs de qualité des eaux après traitement
  - nuisances olfactives, bruit, impact visuel.
- **Critères sociaux**
  - niveau d'acceptation sociale et politique
  - intégration des installations dans le paysage.

Cette analyse permettra de choisir la meilleure solution pour assurer un traitement pérenne de nos eaux usées.

#### 4. Coûts

---

Les coûts d'étude du projet se montent à CHF 60'000.-. Ils seront portés au budget des investissements 2022 et seront amortis à 20% par année, ceci en conformité avec la législation en vigueur.

#### 5. Conclusion

---

La présente demande porte sur un crédit d'étude pour l'avenir de l'épuration de La Grande Béroche.

La commission financière a été consultée le 2 mai 2022 et a préavisé favorablement le projet. Quant à la commission technique, cette dernière a été consultée le 3 mai 2022 et l'a également préavisé favorablement.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal vous demande de bien vouloir accepter la demande de crédit de CHF 60'000.- pour la réalisation de ce projet.

En vous remerciant de votre attention, nous vous présentons, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, nos salutations distinguées.

Saint-Aubin-Sauges, le 11 mai 2022

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL  
Le président                      Le chef de dicastère  
Hassan Assumani                      Maxime Rognon



**Arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 60'000.- pour la réalisation d'un avant-projet dans le cadre de la réhabilitation des stations d'épuration et à l'octroi d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 60'000.- pour l'exercice 2022**

**Le Conseil général de la commune de La Grande Béroche,**

vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964 ;

vu la loi sur les finances de l'État et des communes, du 24 juin 2014 ;

vu le règlement sur les finances, du 14 septembre 2020 ;

vu le rapport du Conseil communal, du 11 mai 2022 ;

**arrête :**

**Art. 1<sup>er</sup> :** Un crédit d'engagement de CHF 60'000.- est accordé au Conseil communal pour l'avant-projet de la réhabilitation de nos stations d'épuration.

**Art. 2 :** Le montant de la dépense sera porté aux comptes des investissements et amorti conformément à la loi au taux de 20%/an.

**Art. 3 :** Le Conseil communal est autorisé à engager un crédit budgétaire supplémentaire pour le compte des investissements 2022 d'un montant de CHF 60'000.-.

**Art. 4 :** Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

**Art. 5 :** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui deviendra exécutoire à l'expiration du délai référendaire.

Bevaix, le 30 mai 2022

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le président,  
Jean Bergamin

La secrétaire,  
Donatella Vantaggio



## Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit de CHF 125'000.- pour l'achat et la pose de décors lumineux de Noël

---

Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

### 1. Introduction

---

Peu après la fusion, le Conseil communal a souhaité renouveler entièrement les décorations de Noël de Saint-Aubin et Sauges qui sont très vétustes. Suite à cette proposition, le Conseil général, par le biais de certaines de ses commissions, a souhaité étendre les décorations de Noël aux villages qui n'en ont pas actuellement.

### 2. Mise en œuvre du projet

---

Au début de cette année, le chef de dicastère a rencontré plusieurs fois la commission des relations publiques afin de porter ce projet.

La première étape consistait à définir les zones à privilégier pour la mise en place de ces décorations. Nous avons préconisé les zones d'anciennes localités (ZAL) par la pose de traversées de routes aux entrées et sorties des bourgs ainsi que de plusieurs candélabres à certains endroits.

La seconde étape a été de choisir les décorations. Après un pré-choix effectué par le Conseil communal, la commission des relations publiques s'est positionnée pour un choix final. Les lieux et décors choisis ont été présentés aux comités des assemblées villageoises qui ont émis un préavis globalement favorable avec quelques remarques et appréciations prises en compte dans le cadre du projet.

En ce qui concerne la fourniture, la commission des relations publiques et le Conseil communal ont porté leur choix sur une gamme de décors écoresponsables.

En effet, deux possibilités s'offraient à nous. Premièrement, la gamme BioPrint issue d'une canne à sucre biosourcée sans OGM. Les structures sont teintées afin d'obtenir la couleur souhaitée. Deuxièmement, la gamme RecyPrint produite grâce au recyclage de PET d'origine locale. En raison de la nature du produit brut, les décors fabriqués sont tous dans les tons bleus.

Nous avons décidé de nous fournir dans la gamme RecyPrint. Cette dernière est certes non biodégradable mais elle est en revanche recyclable et elle ne crée pas de matière nouvelle, avec un approvisionnement local de PET, ce qui n'est pas le cas de la canne à sucre.

La gamme RecyPrint est légèrement plus onéreuse mais plus respectueuse de l'environnement car elle permet une réduction de 80% des émissions de CO<sub>2</sub> par rapport à la fabrication de structures en aluminium.



En ce qui concerne l'éclairage nocturne et l'impact de ce dernier sur la biodiversité, le Conseil communal a rencontré le groupe Nature de La Grande Béroche afin de lui présenter le projet. Selon le biologiste membre de ce groupe, un éclairage entre début décembre et début janvier n'a que très peu d'impact sur la faune et la flore. Par conséquent, les membres du groupe ne sont pas opposés au projet.

Pour l'installation des décorations, nous avons décidé de faire appel à une entreprise qui a déjà eu l'occasion de poser ce type d'infrastructures afin que les mises aux normes techniques soient réalisées dans les règles de l'art et que des professionnels accompagnent nos équipes des travaux publics pour la première pose. Par ailleurs, par souci d'efficacité et d'efficacité, l'entreprise appelée est aussi celle qui réalise la mise en conformité de notre éclairage public, les synergies réalisées nous permettront de faire des économies sur les adaptations des candélabres.

### 3. Coûts

---

Initialement, les coûts avaient été estimés sur la base des renouvellements réalisés à Gorgier et à Bevaix notamment. L'installation de décorations de Noël oblige à des adaptations sécuritaires et techniques sur les mâts d'éclairage public. Ces derniers étaient difficilement estimables au moment où le crédit figurait au budget des investissements.

La demande de crédit se décline comme suit :

pose et mise aux normes par une entreprise agréée	CHF 59'000.00
fournitures (décorations)	CHF 55'000.00
divers et imprévus (env. 10%)	CHF 11'000.00
<b><u>Total</u></b>	<b><u>CHF 125'000.00</u></b>

Le montant sera amorti au taux de 10% par année, ceci sur volonté des pouvoirs politiques.

### 4. Conclusion

---

Le crédit demandé porte sur l'achat et la pose de décors lumineux de Noël ainsi que sur les adaptations techniques nécessaires.

La commission financière a été consultée le 2 mai 2022 et a préavisé favorablement le projet. Le projet finalisé a été présenté à la commission des relations publiques le 26 avril 2022 qui l'a préavisé favorablement.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal vous demande de bien vouloir accepter la demande de crédit de CHF 125'000.- pour la réalisation de ce projet.

En vous remerciant de votre attention, nous vous présentons, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, nos salutations distinguées.

Saint-Aubin-Sauges, le 11 mai 2022

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL  
Le président                      Le chef de dicastère  
Hassan Assumani                Maxime Rognon

**Annexe** : - décors choisis



**Arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 125'000.- pour l'achat et la pose de nouvelles décorations de Noël et à l'octroi d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 50'000.-**

**Le Conseil général de la commune de La Grande Béroche,**

vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964 ;

vu la loi sur les finances de l'État et des communes, du 24 juin 2014 ;

vu le règlement sur les finances, du 14 septembre 2020 ;

vu le rapport du Conseil communal, du 11 mai 2022 ;

**arrête :**

**Art. 1<sup>er</sup> :** Un crédit d'engagement de CHF 125'000.- est accordé au Conseil communal pour l'achat et la pose de nouvelles décorations de Noël.

**Art. 2 :** Le montant de la dépense sera porté aux comptes des investissements et amorti conformément à la loi au taux de 10%/an.

**Art. 3 :** Le Conseil communal est autorisé à engager un crédit budgétaire supplémentaire pour le compte des investissements 2022 d'un montant de CHF 50'000.-.

**Art. 4 :** Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

**Art 5 :** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui deviendra exécutoire à l'expiration du délai référendaire.

Bevaix, le 30 mai 2022

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le président,  
Jean Bergamin

La secrétaire,  
Donatella Vantaggio



Annexe du rapport du Conseil communal relatif à l'achat et la pose de décors lumineux de Noël

---

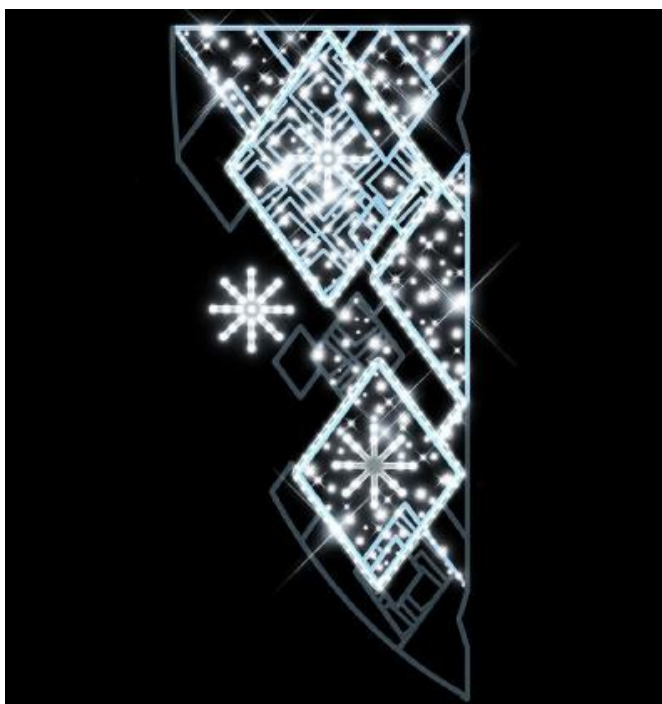
1. Décors traversant



2. Décors de sapins



3. Décors de candélabres





## Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit de CHF 400'000.- pour l'analyse et la réfection de plusieurs murs de soutènement bordant les tronçons de routes remis par le canton

---

Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

### 1. Introduction

---

Le 21 janvier 2020, la loi sur les routes et voies publiques (LRVP) a été modifiée en profondeur pour succéder à la précédente version datant quand même de 1849.

Dans ce cadre, afin de rationaliser le réseau d'axes routiers cantonaux, l'État a remis aux communes, avec une indemnisation en lien avec l'état des ouvrages, des portions de routes cantonales et des ouvrages construits le long de ces dernières. Cette indemnisation, versée en 2020, a été comptabilisée dans un fonds d'entretien qui se monte aujourd'hui à CHF 646'095.-.

Le présent rapport vous demande de libérer un crédit de CHF 400'000.- pour nous permettre d'analyser et réfectionner plusieurs murs de soutènement bordant les tronçons de routes nouvellement remis par le canton.

### 2. Historique

---

#### Ancienne loi sur les routes et voies publiques (LRVP)

Le 1<sup>er</sup> janvier 2020 est entrée en vigueur la nouvelle loi sur les routes et voies publiques (LRVP), remaniée en profondeur pour succéder à la précédente version datant de 1849. En dépit des 17 modifications dont elle a bénéficié en 80 ans, cette loi, qui était l'une des plus vieilles de la législation neuchâteloise, avait grand besoin d'être modernisée pour s'adapter aux nouvelles pratiques.

Par ailleurs, la stratégie « Neuchâtel Mobilité 2030 », approuvée par le peuple en février 2016, s'appuie sur quatre piliers :

- les transports publics ;
- les routes nationales ;
- les routes cantonales ;
- la mobilité douce.

Trois de ces piliers disposent de législations en adéquation avec leur temps, ce qui n'était pas encore le cas des routes publiques.

#### Ancien fonds des routes communales (FRC)

Le fonds des routes communales (FRC), créé en 1954 lors d'une des nombreuses révisions de la LRVP, visait l'appui financier aux communes pour le maintien de leurs routes les plus importantes et les plus fréquentées (souvent par un trafic accru, pouvant décharger certaines routes cantonales) dans un état convenable, leur rénovation et leur modernisation.

Il est utile de rappeler ici qu'un patrimoine routier qui n'est pas suffisamment et régulièrement rénové se dégrade rapidement, ce qui n'est pas sans danger pour les usager·ère·s. À ce titre, en 1979 et en 1988, la liste des routes communales pouvant bénéficier de subventions avait été étendue.

Une subvention du fonds des routes communales pouvait être sollicitée pour :

- le renouvellement des revêtements des routes et chemins communaux ou privés, faisant partie d'un parcours de cyclotourisme ;
- l'aménagement de places de parc à buts touristique ou sportif, hors des localités, ainsi que des places d'arrêt pour les transports publics en bordure des routes cantonales et communales ;
- des objets particuliers d'intérêt régional ou cantonal, sur décision du Conseil d'État.

Les plans de ces réseaux avaient été transmis aux communes en 2013. Une part de 4% du produit de la taxe des véhicules automobiles, des remorques et des bateaux alimentait le fonds spécial dénommé "fonds des routes communales", géré par l'État.

Au cours des dix dernières années, une méconnaissance du système par une partie des communes ne leur a pas permis de bénéficier pleinement de ce fonds.

Le Canton a considéré qu'il était indispensable que chaque commune puisse disposer d'un financement spécifique et suffisant pour résoudre les problématiques de gestion des infrastructures routières, du trafic et du stationnement.

Le système en place jusque-là n'étant, selon l'État, plus en phase ni avec les réels besoins des communes, ni avec les principaux objectifs à l'origine de la création de ce fonds, la nouvelle loi sur les routes et voies publiques prévoit qu'un pourcentage de la taxe des véhicules automobiles, des remorques et des bateaux soit attribué aux communes annuellement afin d'alimenter systématiquement leur budget d'entretien routier.

### **Objectifs de la nouvelle loi sur les routes et voies publiques**

Un des objectifs de la nouvelle LRVP est d'adapter la hiérarchisation du réseau routier cantonal, pour des raisons financières mais également afin de répondre à une logique définissant le réseau routier cantonal comme utile au trafic régional et suprarégional et, en principe, à la desserte des localités (art. 17 al. 3). Certaines routes avaient un statut cantonal alors qu'elles n'en avaient plus la fonction, ceci compte tenu de l'extension des localités, de l'urbanisation, de l'ouverture d'autres routes, etc. C'est la raison pour laquelle le projet a intégré un mécanisme de déclassement et de transfert aux communes de telles routes (art. 22).

Le plan du réseau routier cantonal dans le secteur de La Grande Béroche (Figure 1) présente la structure des routes cantonales après redéfinition des divers réseaux routiers et le déclassement de 52,9 kilomètres de routes cantonales. Pour notre commune, 4'719 mètres de routes, avec les ouvrages d'art qui les concernent, ont été transférés du réseau routier cantonal au réseau routier communal.



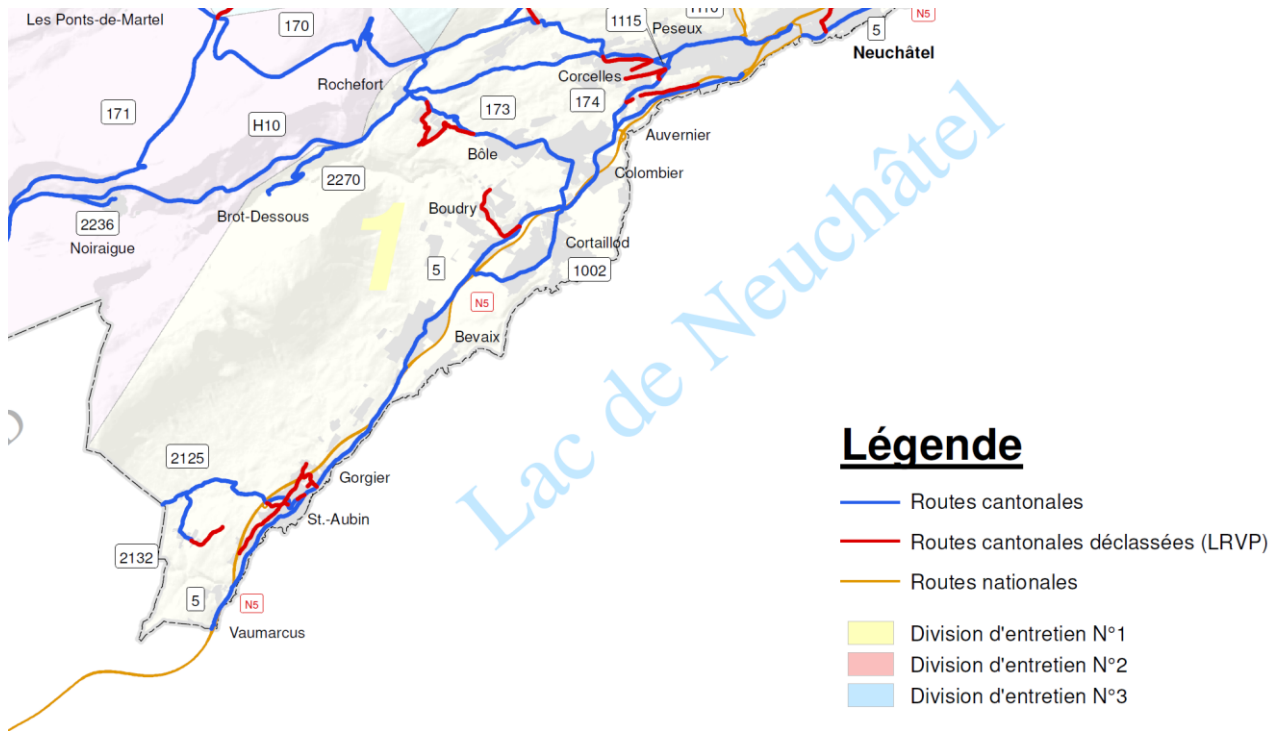


Figure 1 plan du réseau routier cantonal dans le secteur de La Grande Béroche

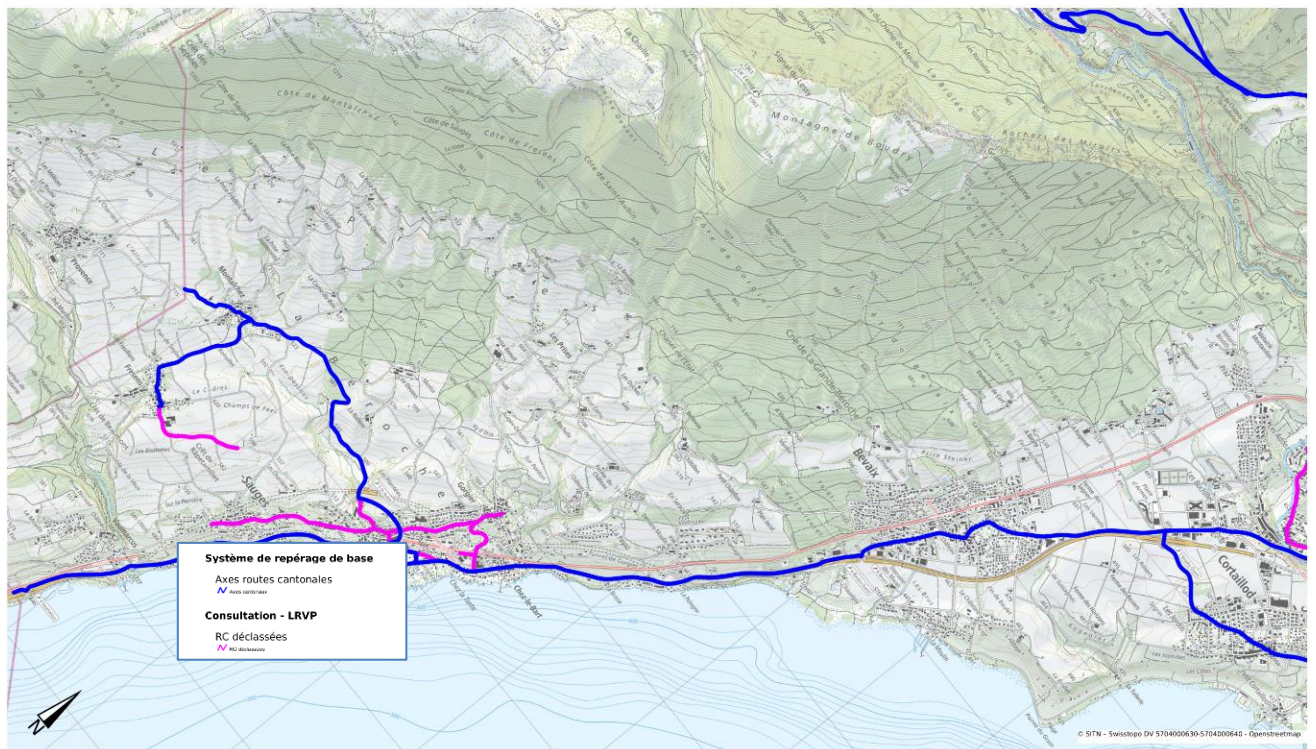


Figure 2 Axes des routes cantonales et routes déclassées

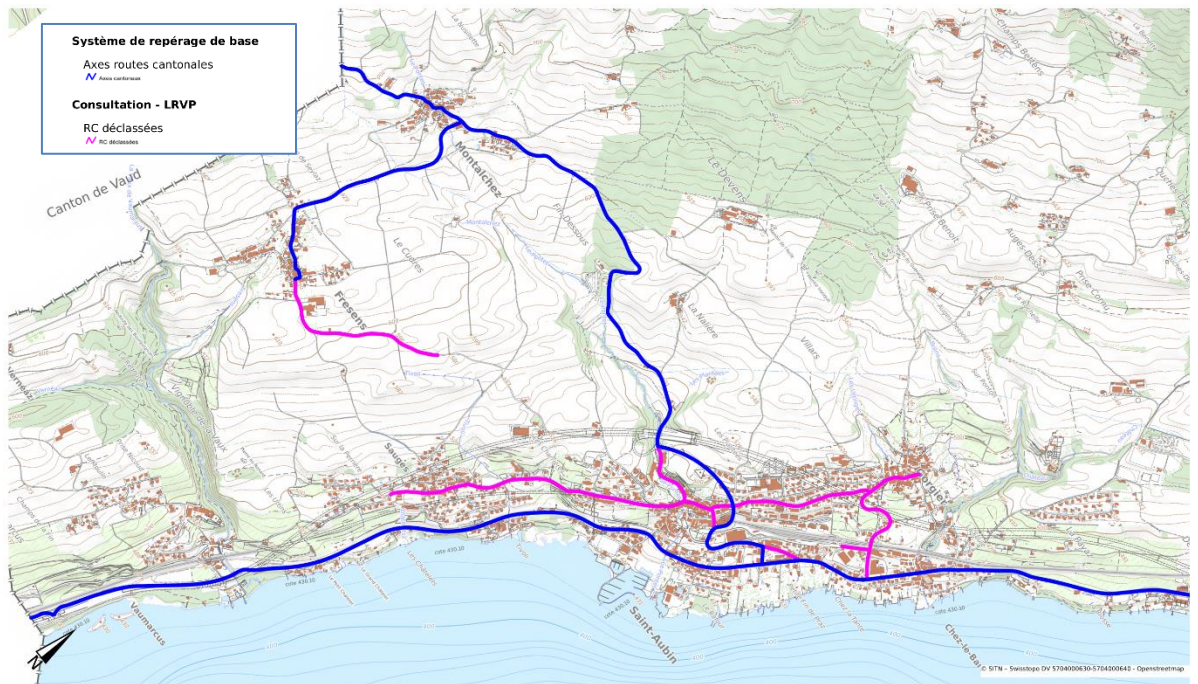


Figure 3 Axes des routes cantonales et routes déclassées (détail Ouest de la commune)

Par ailleurs, la LRVP intègre maintenant la nouvelle notion de « besoin lié à l'urbanisation », aussi bien pour la construction et l'entretien que pour l'aménagement et l'exploitation des routes. En effet, si nous considérons que l'urbanisation crée le besoin, les améliorations du cadre de vie de la population et la sécurité des administré·e·s qui y sont liées, les trottoirs par exemple, sont, par conséquent, à charge des collectivités locales, que ce soit au sein de la localité ou hors de celle-ci. Ainsi, la nouvelle loi dispose que l'entretien courant de tous les trottoirs et des routes cantonales en localité soit dorénavant sous la responsabilité et à la charge des communes (art. 51 al. 2).

### RC en localité

La propriété des sections de routes cantonales en localité reste au canton qui garde la charge de leur entretien constructif alors que la responsabilité de l'entretien courant sera transférée aux communes (marquage, entretien surfacique, couche de roulement).

La plus-value représentée par la pose de revêtements phonoabsorbants sur les routes cantonales en localité est à charge du canton.

### Ouvrages d'art

Les ouvrages d'art se trouvant sur les tronçons déclassés – ponts, ponceaux, buses, passages inférieurs et supérieurs – ainsi que les 800 m de mur de soutènement jalonnant ces routes font l'objet d'inventaires et sont également remis à notre commune.

### Trottoirs, arrêts de bus

La construction, l'entretien constructif et courant et l'exploitation des trottoirs, des arrêts de bus et des abribus sont à la charge des communes.

Définition des responsabilités d'entretien et de planification selon LRVP art. 28

- 1) Le canton assume les coûts liés à :
  - a) La planification, la construction, l'entretien constructif, l'aménagement, des routes cantonales ;
  - b) L'entretien courant et l'exploitation des routes cantonales hors localité ;
  - c) La plus-value représentée par la pose de revêtements phonoabsorbants sur les routes cantonales en localité.
- 2) Les communes assument les coûts liés à :
  - a) La planification, la construction, l'aménagement, l'entretien constructif et courant, ainsi que l'exploitation des routes communales ;
  - b) L'entretien courant et l'exploitation des routes cantonales en localité ;
  - c) La construction et à l'entretien constructif et courant des aménagements de modération de trafic, pour les sections de routes cantonales et communales, sises à l'intérieur de la localité ;
  - d) La construction, l'entretien constructif et courant et à l'exploitation des trottoirs, des arrêts de bus et des abris-bus sur l'ensemble de leur territoire.

## **Nouvelles ressources financières communales**

Le Conseil d'État a arrêté à 3%, soit 1% de moins par rapport à l'ancien financement, le pourcentage des taxes sur les véhicules à moteur pouvant être redistribué aux communes, ce qui selon son estimation devrait permettre de couvrir les charges supplémentaires issues du redimensionnement du réseau routier communal et du transfert de responsabilité en matière d'entretien routier des routes cantonales en localité.

La mise à disposition de fonds aux communes a été repensée dans le sens d'une allocation financière annuelle qui leur permettra d'assumer les tâches et responsabilités qui leur incombent sur l'entier de leur réseau routier, soit l'entretien, l'exploitation, les aménagements et la planification des travaux qu'elles entendent réaliser. Pour notre commune, cela représente annuellement un montant d'environ CHF 111'000.-.

En plus de la longueur des réseaux communaux publics, les nouvelles charges attribuées aux communes, telles que l'entretien courant des routes cantonales en localité et celui de tous les trottoirs y compris le long des routes cantonales, ont bien évidemment été prises en compte dans la clé de répartition.

En outre, la LRVP évoque de nouvelles ressources potentielles pouvant être escomptées par les communes, notamment par la possibilité de rendre le stationnement payant, en tant qu'usage accru du domaine public communal, ou encore de facturer une redevance pour la mise en place de conduites industrielles dans les routes publiques communales (art. 74, 75 et 88 LRVP).

## **Montant unique pour remise en état des ouvrages transmis**

Comme mentionné précédemment, une indemnité de CHF 646'095.- a été versée à la commune en septembre 2020 pour solde de tout compte et au titre de la participation du canton à la remise en état des ouvrages d'art et des routes transférées à notre commune. Cette somme a été comptabilisée dans un fonds pour permettre, le moment venu, de disposer d'une partie du financement des frais à engager pour des travaux de réfection.

Ce montant correspond à une participation pour la remise en état des routes se situant entre 25 et 50% selon l'état de la route et le type de travaux à prévoir.

Concernant les ouvrages d'art remis et sur la base d'une expertise sommaire, une estimation des coûts de rénovation par ouvrage a été établie. La part de subventionnement cantonale correspond à environ 30% des coûts.

## **Effets sur les ressources hommes-machines**

Les effets sur les ressources humaines, liés à la transmission des routes et ouvrages, seront encore à analyser à terme. Que ce soit sur le terrain pour les travaux publics, avec une charge d'entretien supplémentaire pour notamment les routes cantonales en localité et l'ensemble des trottoirs, mais aussi au niveau du Service technique avec une augmentation des ouvrages d'art à contrôler et entretiens de chaussées à planifier. L'État, conscient que les communes ne sont pas toutes préparées à cette nouvelle charge, tient ses services à disposition pour un appui contre rétribution.



### 3. Travaux à effectuer

---

L'objet de cette demande de crédit, résultant de cette remise d'axes routiers cantonaux, porte sur les premiers travaux d'entretien nécessaires à la réfection des murs de soutènement bordant ces routes. Les interventions prévues et leur nature sont indiquées dans le récapitulatif financier ci-après.

En effet, après une analyse détaillée du dossier de l'État par le Service technique, il s'avère que les premières investigations du Service des ponts et chaussées révèlent des détériorations préexistantes sur plusieurs ouvrages qui doivent être confirmées dans le détail. Pour d'autres ouvrages, une nouvelle inspection est nécessaire afin de surveiller l'évolution des dégradations.

Dans la pratique, la gestion des ouvrages d'art nécessite une méthodologie qui consiste à effectuer régulièrement (tous les 5 ans environ) une inspection complète par un·e spécialiste, qui identifie les dégâts ou les pathologies. Suite à cela, soit le constat n'engendre pas de risque et il sera repris lors de la prochaine inspection périodique, soit le dégât doit être corrigé dans un délai permettant d'assurer la sécurité de l'ouvrage.

Afin de confirmer et d'actualiser certains dossiers d'inspection des ouvrages datant de 2017-2018, une nouvelle tournée d'inspection a eu lieu en fin d'année passée. Elle devra encore être complétée par des investigations supplémentaires prévues dans la présente demande de crédit.

Cette tournée d'inspection a permis d'identifier, de prioriser et de chiffrer les interventions à effectuer. Il s'agissait de déceler d'autres dommages qui se seraient produits depuis ou de reporter à plus tard des interventions potentielles.

Les murs identifiés dans une première analyse ont fait l'objet d'une inspection détaillée en décembre 2021. Le rapport synthétise les appréciations effectuées par le bureau MFR Géologie-Géotechnique SA lors de cette inspection. Il permet également de décrire les mesures d'assainissement proposées et planifiées en 2022. Enfin, il s'agit de donner une estimation des coûts des travaux.

## 4. Coûts

Le crédit demandé porte sur un montant TTC de CHF 400'000.-. Ce montant comprend les inspections et investigations complémentaires, l'établissement des plans, les travaux de génie civil, le suivi du chantier, les interventions précitées, les divers et imprévus.

Au vu du montant de chaque objet, des standards appliqués et connus ainsi que des travaux de génie civil requis, un taux d'amortissement moyen de 2,82% sera appliqué et, ce, en conformité avec la législation.

<b>Réfection des ouvrages d'art remis par l'État en 2020</b>			
<b>Inspections et expertises complémentaires</b>			
<b>Coûts budgétés</b>			
<i>Référence</i>	<i>Rue</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Montant TTC</i>
<b>Réfections d'ouvrages</b>			
Ouvrage N° 71 - Mur de soutènement	Mur côté montagne au-dessus usine Baur	15'000.00	16'155.00
Ouvrage N° 74 - Mur de soutènement	« Mur côté lac, au-dessus vignes Est Cénacle Fissures fines, joints mouillés, pierres se disloquent »	21'000.00	22'617.00
Ouvrage N° 86 - Mur de soutènement	Mur lac, rue du Centre-Tronchet.	17'500.00	18'847.50
Ouvrage N° 87 - Mur de soutènement	Suite du mur précédent (n°86)	8'000.00	8'616.00
Ouvrage N° 88 - Mur de soutènement	Suite du mur Est précédent en descendant Combamare	16'000.00	17'232.00
Ouvrage N° 89 - Mur de soutènement	Mur bordant Combamare	46'000.00	49'542.00
Ouvrage N° 91 - Mur de séparation	Mur bordant Combamare	4'000.00	4'308.00
Ouvrage N° 92 - Mur de soutènement	Mur bordant Combamare	103'000.00	110'931.00
<b>Inspections et expertises complémentaires</b>			
Ouvrage N° 81 - Mur de soutènement		6'000.00	6'462.00
Ouvrage N° 87 - Mur de soutènement		2'000.00	2'154.00
Ouvrage N° 93 - Mur de soutènement		3'000.00	3'231.00
Ouvrage N° 97 - Mur de soutènement	Mur béton au Nord du parking de la poste de St-Aubin	6'000.00	6'462.00
Gestion de projet		10 %	26'655.75
Honoraires d'experts, frais de géomètre, intégrations SIG		15 %	39'983.63
Frais divers, analyses, essais matériaux		5 %	13'327.88
Divers et imprévus, variation prix matériaux		20 %	53'311.50
	Total TTC		399'836.25
	<b>Total arrondi TTC</b>		<b>400'000.00</b>

En conformité avec la loi sur les marchés publics, ces objets seront regroupés et mis en soumission, la procédure d'octroi s'effectuera de gré à gré ou, le cas échéant, de gré à gré concurrentielle selon les opportunités (installation de chantier à proximité).

## 5. Conclusion

---

La demande de crédit qui vous est soumise ce soir regroupe deux lignes du budget des investissements 2022 accepté par votre autorité le 13 décembre 2021 : il s'agit de la réfection des ouvrages d'art cantonaux transmis à la commune pour CHF 340'000.- et de la réfection de la partie aval du mur de Combamare pour CHF 170'000.-, soit au total CHF 510'000.-.

La commission financière a été consultée le 2 mai 2022 et a émis un préavis favorable à cette dépense.

La commission technique a, quant à elle, été consultée les 15 mars et 3 mai 2022 et a émis un préavis favorable à ce projet.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal vous demande de bien vouloir accepter la demande de crédit de CHF 400'000.- pour la réalisation de ce projet.

En se tenant à votre disposition pour toute information complémentaire, le Conseil communal vous prie d'agréer, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, ses salutations distinguées.

Saint-Aubin-Sauges, le 11 mai 2022

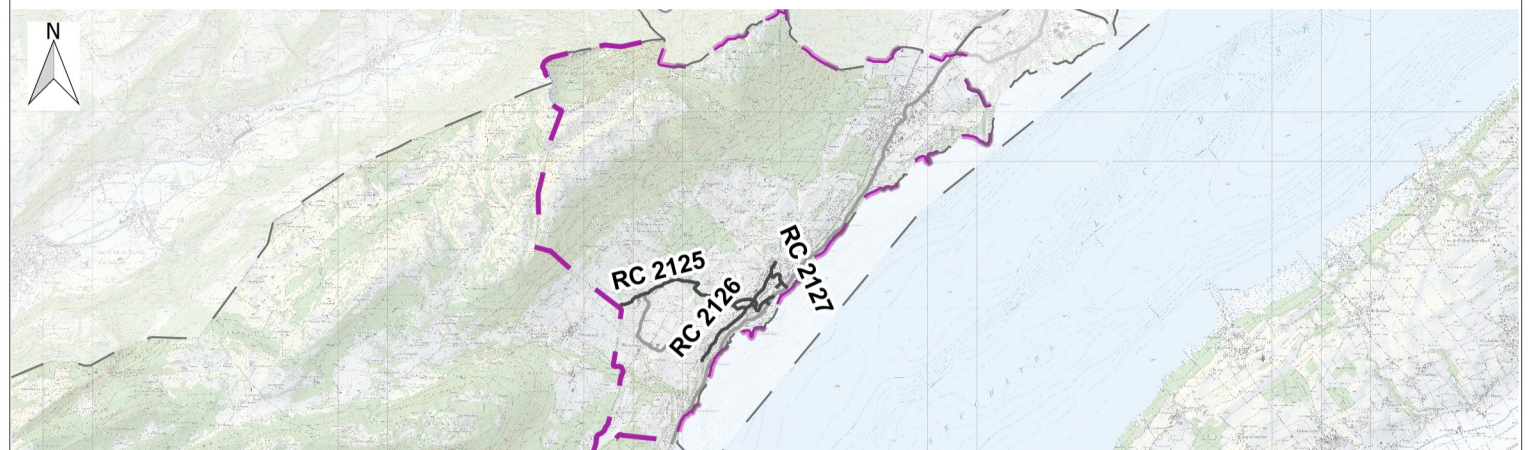
AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL  
Le président,                      Le chef de dicastère  
Hassan Assumani                      Maxime Rognon

**Annexe** : - plan de situation générale des murs (extrait du plan Guma du 17.04.2018)





Murs dans le domaine public cantonal sur routes concernées par la LRVP



**Commune de LA GRANDE BEROCHE**

Objet / Lot : -- Commune de LA GRANDE BEROCHE  
Km : --

Inventaire et évaluation sommaire de l'état 2017 et 2018

Plan de situation

Auteur du document : <b>GUMA</b>		Dossier N° (interne) : --	
		Document / plan N° (interne) : --	
Date	17.04.2018	Dossier N° (auteur)	00592.000
Des. / Réd.	FSa	Document / plan N° (auteur)	--
Contrôlé	RR	Format	594x841
Direction de projet : Service des ponts et chaussées		Echelle	1:20'000
<input type="checkbox"/> SIND Secteurs indépendants <input type="checkbox"/> OREG Office des ressources générales <input type="checkbox"/> ORCA Office des routes cantonales <input type="checkbox"/> OENT Office de foresterie		Date de réception	--
		Examiné / ingénieur expert	--
		Validé / libéré par	--

© GESTIO 2018. Tous droits réservés. Données cartographiques du STN © 2017 / Service de la Géomatique et du Registre Foncier

**Légende**

Axes RC Murs Murs de soutènement  
 Limites communales Murs de séparation  
 Points particuliers

**Etiquettes**

Trame : Classe d'état selon inspection (PPA en blanc)  
 xxx Numéro du mur  
 XXXX\_z+zzz Numéro RC\_PR du début  
 Minimum Standard d'ampleur

Forme : Type d'objet  Mur  Point particulier

Cadre : Standard d'ampleur (uniqu. murs)  
 Maximum  Minimum  
 Normal  Inconnu

**Standard d'ampleur / Description**

Type	Minimum	Normal	Maximum
Soutènement	H <sub>max</sub> ≤ 1.00m	1.00m < H <sub>max</sub> ≤ 1.50m	H <sub>max</sub> > 1.50m et B <sub>sup</sub> > 1.00m et B <sub>inf</sub> > 2.1
Séparatif	H <sub>max</sub> ≤ 1.50m	H <sub>max</sub> > 1.00m et B <sub>sup</sub> > 2.1	H <sub>max</sub> > 1.00m et B <sub>sup</sub> < H <sub>max</sub> et B <sub>inf</sub> > 2.1

**Classe d'état / Description (OFROU ASTRA 12 002)**

1	Aucun dégât (dégâts insignifiants)
2	Dégâts mineurs n'ayant pas d'influence sur la sécurité et le fonctionnement mais pouvant évoluer vers l'état 3
3	Dégâts de moyenne importance
4	Dégâts importants
5	La sécurité est compromise, des interventions sont nécessaires avant la prochaine inspection principale
91	Ouvrage incontrôlable - danger improbable
92	Ouvrage incontrôlable - danger probable
--	Non évalué / Non évaluable.

